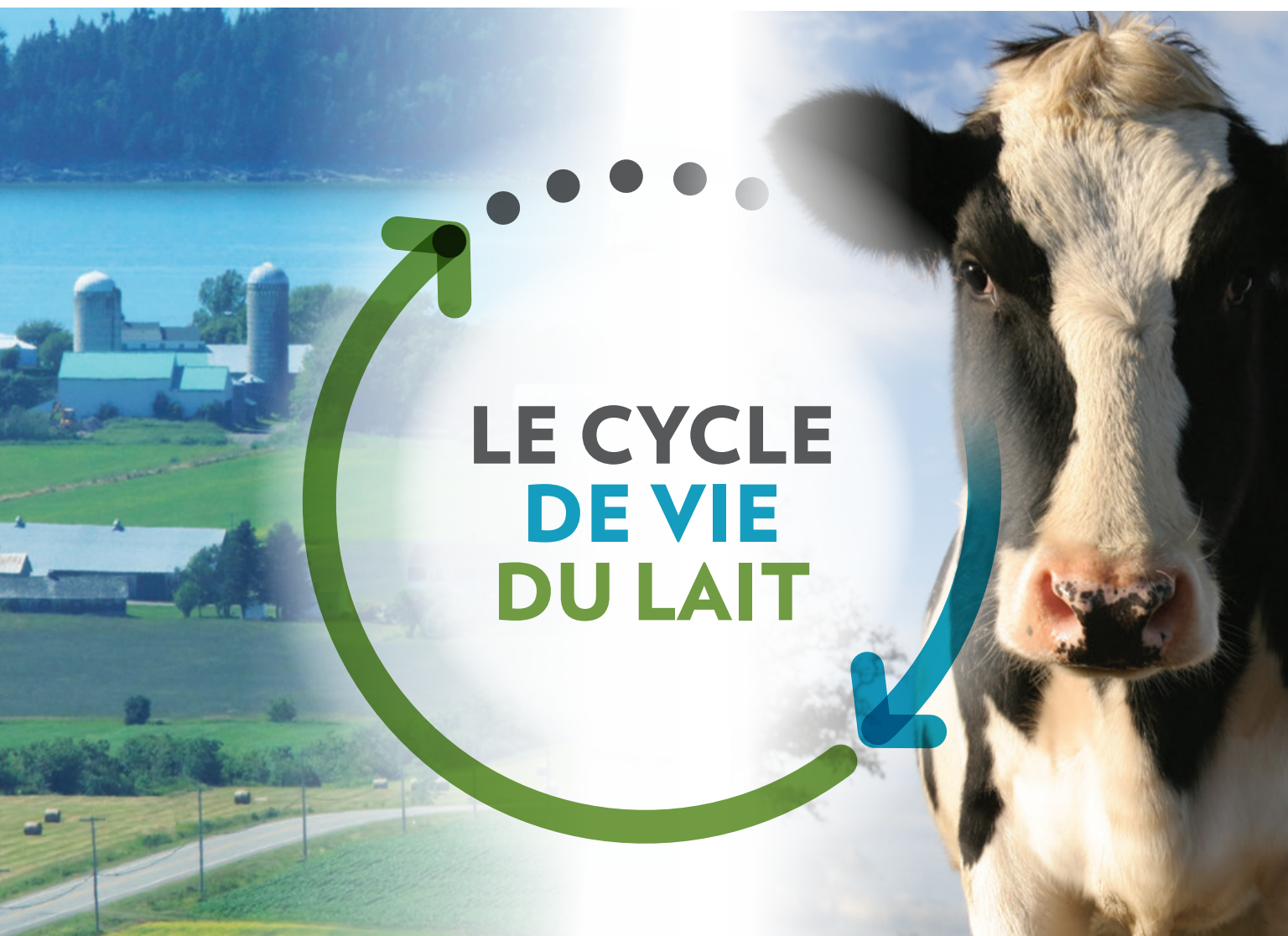




Les
Producteurs
de lait
du Québec



LE CYCLE
DE VIE
DU LAIT

RAPPORT ANNUEL **2018** ANNUAL REPORT

TABLE DES MATIÈRES

TABLE OF CONTENTS

14.

Le cycle de vie du lait

The Life Cycle of Milk

32.

Empreinte carbone

Carbon footprint

36.

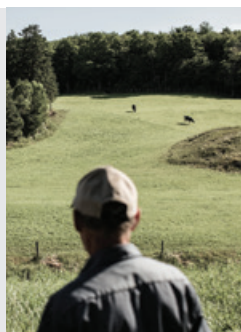
Empreinte eau

Water footprint

44.

Utilisation des terres

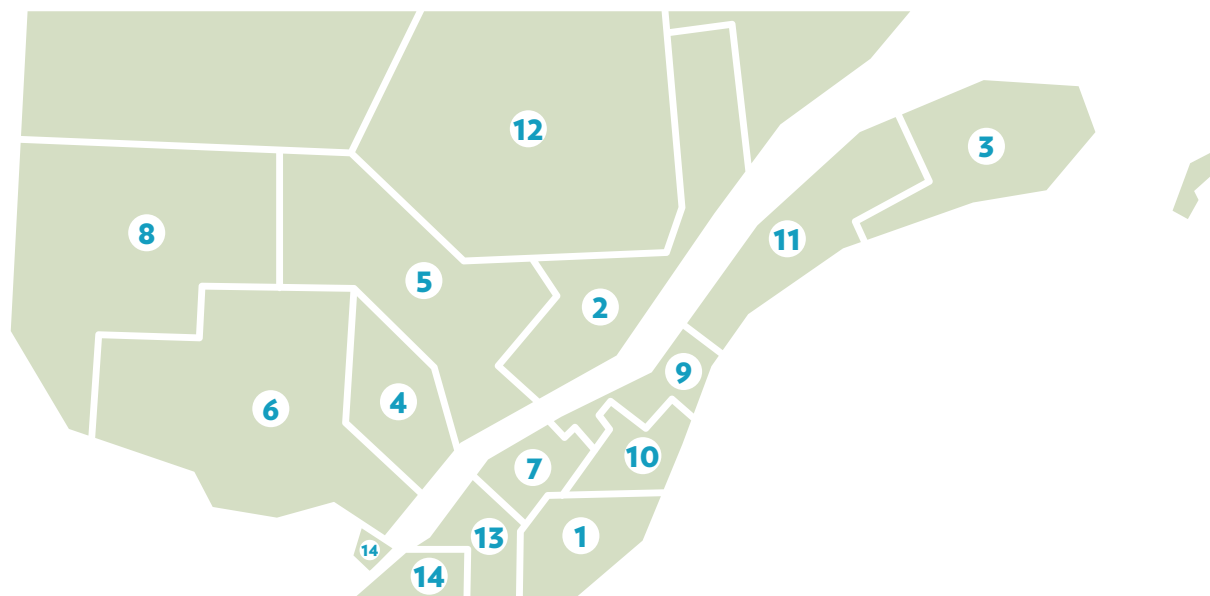
Land use



2. Régions
Regions
3. La production laitière 2018 au Québec, en chiffres
Quebec milk production in 2018, in numbers
4. Message du président
Message from the Chair
6. Conseil d'administration
Board of Directors
8. Message du directeur général
Message from the General Manager
10. Organigramme
Organizational Chart
11. Politique laitière nationale
National Dairy Policy
16. Mise en marché
Milk Marketing
18. Contingentement
Quota
21. Transport
Transportation
25. Contrôle de la qualité, du volume et
de la composition
Quality, Volume and Composition Control
30. ProAction
ProAction
34. Technologie et information de gestion
Technology and Management Information
38. Finances et administration
Finance and Administration
41. Recherche économique
Economic Studies
46. Communications et vie syndicale
Communications and Union Support
50. Marketing
Marketing
54. États financiers
Financial Statements

RÉGIONS

REGIONS



- 1 ESTRIE** Mariane Paré*
 4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
 Téléphone : 819 346-8905, p. 118 Télécopieur : 819 346-2533
 Courriel : estrie@lait.qc.ca
- 2 CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD** Sébastien Demers*
 1148, rue J.-B. Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
 Téléphone : 418 872-0770, p. 215 Télécopieur : 418 741-1191
 Courriel : capitaleationalecotenord@lait.qc.ca
- 3 GASPÉSIE-LES ÎLES** Stéphane Day*
 172, boul. Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0
 Téléphone : 418 392-4466, p. 230 Télécopieur : 418 392-4862
 Courriel : gaspesielesiles@lait.qc.ca
- 4 LANAUDIÈRE** Nathalie Michaud*
 110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5
 Téléphone : 450 753-7486, p. 225 Télécopieur : 450 759-7610
 Courriel : lanaudiere@lait.qc.ca
- 5 MAURICIE** Réjean Gervais*
 230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
 Téléphone : 819 378-4033, p. 238 Télécopieur : 819 371-2712
 Courriel : mauricie@lait.qc.ca
- 6 OUTAOUAIS-LAURENTIDES** Marie-Claude Thibault*
 15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
 Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
 Téléphone : 450 472-0440, p. 224 Télécopieur : 450 472-8386
 Courriel : outaouaislaurentides@lait.qc.ca
- 7 CENTRE-DU-QUÉBEC** Nancy Paquet*
 1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
 Téléphone : 819 519-5838, p. 169 Télécopieur : 819 415-0858
 Courriel : centreduquebec@lait.qc.ca
- 8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** Luc Charest*
 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
 Téléphone : 819 762-0833, p. 311 Télécopieur : 819 762-0575
 Courriel : abitibitemiscamingue@lait.qc.ca
- 9 CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD** Michaël Létourneau*
 1148, rue J.-B. Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
 Téléphone : 418 228-5588 Télécopieur : 418 741-1191
 Courriel : chaudiereappalachesnord@lait.qc.ca
- 10 CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD** Gervais Paquet*
 2550, 127^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
 Téléphone : 418 228-5588, p. 1267 Télécopieur : 418 228-3943
 Courriel : chaudiereappalachessud@lait.qc.ca
- 11 BAS-SAINT-LAURENT** Éric Pagé*
 284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
 Téléphone : 418 723-2424, p. 4108 Télécopieur : 418 723-6045
 Courriel : basstlaurent@lait.qc.ca
- 12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** Martin Gilbert*
 3635, rue Panet, Jonquière (Québec) G7X 8T7
 Téléphone : 418 542-5666, p. 229 Télécopieur : 418 542-3011
 Courriel : saguenaylacstjean@lait.qc.ca
- 13 MONTÉRÉGIE-EST** Jean Bigué*
 3800, boul. Casavant Ouest
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
 Téléphone : 450 774-9154, p. 5217 Télécopieur : 450 261-5248
 Courriel : monteregieest@lait.qc.ca
- 14 MONTÉRÉGIE-OUEST** Catherine Turgeon*
 6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
 Téléphone : 450 454-5115, p. 6284 Télécopieur : 1 877 414-7870
 Courriel : monteregieouest@lait.qc.ca

* Secrétaire
Secretary

LA PRODUCTION LAITIÈRE 2018 AU QUÉBEC, EN CHIFFRES

QUEBEC MILK PRODUCTION IN 2018, IN NUMBERS



5 050 fermes laitières
dairy farms



3,37 milliards de litres de lait
billion litres of milk



2,6 milliards \$ provenant des ventes de lait
billion in milk sales



83 000 emplois* générés par l'industrie laitière
jobs* generated by the dairy industry

PIB

6,2 milliards \$ en contribution au PIB
billion contributed to the GDP



1 282 681 litres de lait donnés par les producteurs
aux Banques alimentaires du Québec
litres of milk donated by producers to
the Food Banks of Quebec



305 camions-citernes
tank trucks



110 usines de transformation, dont **53** fabriques
artisanales de produits laitiers
processing plants, including **53** artisanal dairy
product plants



136 fermes certifiées biologiques produisant
près de **58 millions** de litres de lait
certified organic farms producing nearly
58 million litres of milk

* Inclut les emplois directs, indirects et induits.
Includes direct, indirect and induced jobs.

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

MISSION ET VISION ADOPTÉES
PAR RÉOLUTION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DES PRODUCTEURS
DE LAIT DU QUÉBEC
LES 15 ET 16 AVRIL 2015

Mission

Rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Vision

En 2020, nous aurons obtenu une croissance rentable des marchés d'au moins 10 % et nous profiterons d'une mise en commun nationale des marchés et des revenus qui assureront la pérennité de fermes laitières de plus en plus efficaces, sous gestion de l'offre, fortes et dynamiques dans toutes les régions.

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

MISSION AND VISION ADOPTED
BY RESOLUTION OF THE ANNUAL
GENERAL MEETING OF LES
PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC
ON APRIL 15 AND 16, 2015

Mission

To bring together Quebec milk producers by providing leadership in marketing high-quality milk, which meets the expectations of society, and to ensure sustainable development of dairy farms.

Vision

By 2020, we will have obtained a profitable market growth of at least 10% and will benefit from national pooling of markets and revenues, which will ensure the continuity of strong, dynamic and more and more efficient supply-managed dairy farms in all regions.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'ANNÉE 2018 A ÉTÉ ASSEZ MOUVEMENTÉE POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT. NOUS AVONS ÉTÉ ÉPROUVÉS PAR LA BAISSÉ DE NOS REVENUS, PAR DES RAJUSTEMENTS, MAL ACCUEILLIS PAR CERTAINS, MAIS NÉCESSAIRES, DE NOTRE DROIT DE PRODUIRE ET PAR LA CONCLUSION D'UN TROISIÈME ACCORD COMMERCIAL À NOS DÉPENS.



Le prix du lait s'est détérioré en début d'année jusqu'à atteindre un creux historique de 64,12 \$ par hectolitre de référence en avril. Devant ces revenus nettement insuffisants, Les Producteurs de lait du Québec ont demandé à la Commission canadienne du lait (CCL) d'agir rapidement pour rajuster le prix de vente de lait des classes régulières. Il a fallu faire preuve de leadership pour rallier les autres provinces et bâtir un consensus autour de la demande. La décision favorable de la CCL a permis un certain redressement à compter de septembre.

Après quelques années de forte croissance, la demande du marché a ralenti. Alors que les producteurs avaient eu du mal à suivre le rythme des augmentations de quota depuis 2015, au début de 2018, le lait était au rendez-vous et les journées de tolérance accumulées avaient le potentiel de provoquer un déséquilibre important entre l'offre et la demande. Il a fallu rajuster le droit de produire à deux reprises, en mai, de 1,5 %, et en juillet, de 3,5 %, pour rééquilibrer la production et les besoins.

Mais le dossier qui a mobilisé le plus de ressources de notre organisation a sans l'ombre d'un doute été celui de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). À l'automne, malgré tous nos efforts, nos activités de relations publiques et l'appui de tous les partis politiques québécois, de nos partenaires et de nos alliés, le Canada a cédé aux pressions américaines. Après l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne, en 2013, et l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) en janvier 2018, le Canada a conclu l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en septembre. Un 3^e accord obtenu à nos dépens par le gouvernement canadien.

C'est 8,4 % de la production canadienne qui a été cédé à perpétuité. L'équivalent de 800 millions de litres de lait ou la production de 1 200 fermes moyennes du Québec qui ne seront plus produits ici. Le Canada a aussi accepté de plafonner nos exportations de poudre de lait et d'éliminer la classe 7. Cette classe, c'était la réponse de l'industrie laitière à l'inaction du gouvernement dans le contrôle des importations de lait diafiltré. Elle nous permettait d'offrir à nos transformateurs des ingrédients laitiers canadiens à prix concurrentiel. Le Canada a ainsi cédé en partie sa souveraineté politique et plongé le secteur laitier dans l'incertitude.

Nous tenons le gouvernement canadien entièrement responsable de tous les impacts négatifs découlant de ces accords. Il doit nous indemniser entièrement et justement pour ces pertes.

Malgré ces coups durs, le secteur laitier a continué à faire preuve de dynamisme, de résilience et d'innovation. Au Québec

seulement, les producteurs de lait ont investi plus d'un demi-milliard de dollars annuellement au cours des trois dernières années pour moderniser leurs installations, leurs équipements et leur machinerie. Ces investissements génèrent des retombées économiques considérables dans nos régions et permettent d'améliorer la productivité de nos fermes.

La mise à jour de l'analyse du cycle de vie de la production laitière, publiée par Les Producteurs laitiers du Canada, démontre d'ailleurs que les producteurs de lait ont réduit l'impact environnemental de la production, notamment en améliorant leur productivité. Entre 2011 et 2016, l'empreinte carbone d'un kilo de lait produit au Canada a diminué de 7,3 %, la quantité d'eau consommée de 5,6 % et la superficie de terres nécessaires pour le produire de 10,9 %. Pour le Québec, la baisse a été de 8,7 % pour l'empreinte carbone, de 12,5 % pour l'eau et de 16,2 % pour l'utilisation des terres.

Ces résultats remarquables démontrent bien l'engagement environnemental des producteurs pour les générations futures. C'est d'autant plus important dans un contexte où la protection de l'environnement fait partie des principales préoccupations des consommateurs. C'est aussi la preuve éclatante que la gestion de l'offre, en plus d'être une politique agricole assurant un juste revenu du marché aux producteurs, sans subventions, d'éviter la production de surplus et de favoriser la production locale d'aliments de grande qualité, permet l'amélioration de la productivité et l'adoption de pratiques favorables pour l'environnement.

La signature de l'ACEUM à nos dépens a généré une vague d'appui sans précédent de consommateurs, désireux de nous encourager en achetant des produits d'ici. Il faut continuer de mériter cette confiance. Les consommateurs veulent savoir d'où viennent leurs aliments et surtout comment ils sont produits. Notre programme proAction nous permet d'améliorer et de démontrer nos bonnes pratiques en matière de qualité, de salubrité, de bien-être animal et de traçabilité. En 2019, nous mettrons en place le volet biosécurité qui sera suivi du volet environnement. Ce faisant, nous démontrons notre engagement dans un processus transparent d'amélioration continue.

Malgré les mauvaises nouvelles de la dernière année, il y a toujours un bel avenir pour la production laitière québécoise et canadienne. Notre système de gestion de l'offre, bien qu'écorché, a été préservé pour l'essentiel. On nous a promis que nous serions épargnés dans les prochaines négociations. Tout comme vous, je ne me fie plus aux promesses. C'est pourquoi nous allons surveiller de près ces négociations et ne rien négliger pour que ces engagements soient respectés.

Nous évoluons dans un contexte de forte concurrence de produits alimentaires de substitution de toute provenance, mais notre produit continue d'être reconnu par la science comme étant de très grande qualité. Conserver notre place dans l'assiette des Canadiens sera dans les prochaines années un défi de taille que nous devons relever, en filière, avec tous nos partenaires. Nous avons vu avec la refonte du guide alimentaire que certaines données scientifiques n'ont pas été prises en compte pour les produits laitiers. Les connaissances en matière de nutrition sont complexes et en constante évolution. Il faudra s'assurer que Santé Canada ajuste ses recommandations en fonction des données probantes les plus récentes.

En terminant, je voudrais souligner le dévouement des administrateurs et de nos employés ainsi que la solidarité des producteurs. L'année 2018 a demandé beaucoup d'énergie. C'est en continuant de travailler ensemble que nous pourrons affronter les prochains défis.



Bruno Letendre, président

MESSAGE FROM THE CHAIR

2018 WAS A FAIRLY EVENTFUL YEAR FOR MILK PRODUCERS. WE WERE TESTED BY LOWER REVENUE, NECESSARY YET NOT ENTIRELY POPULAR QUOTA ADJUSTMENTS, AND THE CONCLUSION OF A THIRD TRADE AGREEMENT AT OUR EXPENSE.

The price of milk declined early in the year and fell until it hit an historic low of \$64.12 per reference hectolitre in April. In response to the noticeably insufficient revenue, Les Producteurs de lait du Québec requested the Canadian Dairy Commission (CDC) to take swift action and adjust the selling price of milk for the regular classes. We had to show leadership to rally the other provinces and build consensus around this request. The CDC's affirmative decision helped improve the situation somewhat starting in September.

After a few years of solid growth, demand slowed in the market. While producers have had a hard time keeping up with the pace of the quota increases since 2015, in early 2018, milk production was at full strength and the accumulated tolerance days had the potential to cause a major imbalance between supply and demand. Production entitlement had to be adjusted twice, in May by 1.5%, and in July, by 3.5%, to restore balance between production and needs.

But the issue that kept our organization's resources the busiest was without a shadow of a doubt the North American Free Trade Agreement (NAFTA) renegotiation. In the fall, despite all our efforts, our public relations activities and the support of all Quebec political parties, our partners and our allies, Canada gave in to the pressure from the United States. After the Comprehensive and Economic Trade Agreement (CETA) with the European Union in 2013 and the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) in January 2018, Canada concluded the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) in September. This was the 3rd agreement that Canada has concluded at our expense.

It permanently conceded 8.4% of Canadian production. The equivalent of 800 million litres of milk, or the production of 1,200 average-sized farms in Quebec, will no longer be produced here. Canada also agreed to place a ceiling on our milk powder exports and eliminate Class 7, which was the dairy industry's response to the government's inaction in controlling diafiltered milk imports. This class enabled us to offer Canadian dairy ingredients to our processors at competitive prices. By making these concessions,

Canada gave away some of its political sovereignty and plunged the dairy industry into uncertainty.

We hold the Canadian government entirely responsible for all the negative impacts from these agreements. It owes us full and fair compensation for these losses.

Despite these hard knocks, the dairy industry continued to be dynamic, resilient and innovative. In Quebec alone, milk producers have invested over half a billion dollars annually in the last three years to upgrade their facilities, equipment and machinery. These investments generate considerable economic benefits for our regions and help improve the productivity of our farms.

Incidentally, the updated life cycle assessment of dairy production published by Dairy Farmers of Canada shows that milk producers have reduced the environmental impact of production, in particular by improving their productivity. Between 2011 and 2016, the carbon footprint of one kilo of milk produced in Canada decreased by 7.3%, the quantity of water consumed by 5.6% and the area of land used for production by 10.9%. In Quebec, the decrease was 8.7% for the carbon footprint, 12.5% for water and 16.2% for land use.

These outstanding results truly show producers' commitment to the environment for future generations, which is especially important at a time when environmental protection is one of the main concerns of consumers. They also serve as resounding proof that supply management as an agricultural policy does more than just provide a fair income from the market, without subsidies, to producers; it also prevents surplus production, promotes high-quality local food production, helps improve productivity and fosters the adoption of environmentally-friendly practices.

The fact that the CUSMA was signed at our expense created an unprecedented outpour of support from consumers, who want to encourage us by buying local products. We need to keep earning their trust. Consumers want to know where their food comes from and especially how it is produced. Our proAction program allows us to improve and demonstrate our good practices in quality, food safety, animal care and traceability. In 2019, we will implement the biosecurity module, which will be followed by the environmental module. In doing so, we will demonstrate our commitment to a transparent continuous improvement process.

Despite the bad news last year, Quebec and Canadian dairy production still has a promising future. Our supply management system may be scarred, but its essence is still intact. We were promised that we would be spared in the next negotiations. Just like you, I no longer trust the promises. That is why we will closely monitor future negotiations and spare no effort to ensure that the government keeps its word.

While we operate in a highly competitive context where food substitutes are coming at us from all directions, science nevertheless continues to recognize the very high quality of our product. Keeping our spot on Canadian plates will be a huge challenge in the coming years, a challenge that we will have to meet as an industry with all our partners. In the revised food guide, some scientific evidence was not taken into account for dairy products. Nutrition knowledge is complex and constantly developing. We will need to make sure that Health Canada adjusts its recommendations based on the most recent scientific evidence.

In closing, I would like to thank our directors and employees for their dedication and our producers for their solidarity. 2018 was a year that demanded a lot of energy. By continuing to work together, we will be able to meet the coming challenges.



Bruno Letendre, Chair

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BOARD OF DIRECTORS



BRUNO LETENDRE

Président *Chair*
Estrie



DANIEL GOBEIL

1^{er} vice-président
1st Vice-Chair
Saguenay-Lac-Saint-Jean



YVON BOUCHER

2^e vice-président
2nd Vice-Chair
Montréal-Est



MARCEL BLAIS

Membre adjoint
Observer Member
Estrie



NORMAND BARRIAULT

Membre *Member*
Gaspésie-Les Îles



PIERRE LAMPRON

Membre *Member*
Mauricie



BRUNO CYR

Membre *Member*
Chaudière-Appalaches-Sud



RICHARD BOUCHARD

Membre de l'exécutif
Executive Member
Capitale-Nationale–Côte-Nord

JEAN-FRANÇOIS MORIN

Membre de l'exécutif
Executive Member
Chaudière-Appalaches-Nord

GABRIEL RANCOURT

Membre Member
Abitibi-Témiscamingue

GILBERT PERREAULT

Membre Member
Lanaudière



GABRIEL BELZILE

Membre Member
Bas-Saint-Laurent

ALAIN BRASSARD

Membre Member
Centre-du-Québec

YVAN BASTIEN

Membre Member
Outaouais-Laurentides

PETER STREBEL

Membre Member
Montréal-Ouest

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES CONSTATS DE NOTRE PLUS RÉCENTE ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV) PRÉSENTÉS DANS NOS PAGES THÉMATIQUES SONT ÉLOQUENTS. LES BONNES PRATIQUES ET LES GAINS D'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION LAITIÈRE CANADIENNE CONTINUENT D'ALLÉGER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOTRE SECTEUR. CES DONNÉES NOUS PERMETTENT AUSSI DE MONTRER QUE NOS RÉSULTATS SONT PARMI LES MEILLEURS AU MONDE.



Cela met un peu de baume sur une année 2018 qui fut particulièrement éprouvante pour nos membres : détérioration du prix du lait dans la première moitié de l'année; difficultés d'arrimer la production et la croissance accélérée; nouvelles concessions de marchés pour conclure la renégociation de l'ALENA, bref une somme d'obstacles mettant à dure épreuve notre moral, même celui des plus résilients. Évidemment, nous ne pouvons pas effacer tous ces événements négatifs. Toutefois, le travail collectif de notre organisation et la somme de vos actions individuelles ont pu très certainement faire une différence pour en atténuer les effets. Il faudra assurément poursuivre ce travail collectif.

En 2018, nos ventes de lait ont atteint 2,596 milliards de dollars, soit une croissance de 0,67 %, et ce, malgré une hausse des livraisons de 2,3 %, atteignant 3,367 milliards de litres. La première moitié de l'année a été particulièrement éprouvante quant au prix du lait. Le contexte des prix mondiaux, qui déterminent la valeur de près de 30 % de nos solides non gras, et la nécessité de rebâtir nos stocks de beurre ont pesé lourd dans la détérioration. Les Producteurs de lait du Québec ont été les premiers au Canada à réclamer le déclenchement des mécanismes de révision de prix pour cause de circonstances exceptionnelles. Cette démarche a finalement abouti à un ajustement de prix qui aura eu un effet d'environ 2,37 \$ par hectolitre de référence à partir du 1^{er} septembre 2018. Cette hausse, combinée à un meilleur arrimage de la production et du marché ainsi qu'à un certain raffermissement des prix mondiaux, a amélioré les prix intra quota pour les derniers mois de l'année. Alors que la moyenne de prix de janvier à août a été de 67,21 \$ par hectolitre de référence, celle de septembre à décembre a été de 72,35 \$ par hectolitre de référence.

La période de 2015 à 2017 a été marquée par un niveau de production qui tardait à rejoindre le rythme de croissance de la demande. Celle-ci était en forte rupture avec la tendance lourde des deux dernières décennies. Au cours de 2018, le rythme de croissance a un peu ralenti, mais l'augmentation de la production qui tardait à se manifester s'est concrétisée plus massivement. Ainsi, après avoir accordé plusieurs hausses importantes du droit de produire, il a fallu recalibrer les signaux de production pour retrouver un meilleur synchronisme entre l'offre et la demande. Ce réalignment n'a pas été bien accueilli par certains, mais il s'imposait dans un contexte très atypique.

La renégociation de l'ALENA nous a tenus en haleine toute l'année. La mobilisation soutenue de toutes les régions et l'appui du grand public ont été marquants. Dans un ralliement sans précédent, les quatre partis politiques québécois en campagne

électorale ont uni leur voix pour nous soutenir. Mais tout ce soutien, le vôtre, celui de la population et de la classe politique québécoise, n'a pas suffi à nous préserver de nouvelles concessions. Malgré toutes les promesses du fédéral, nous avons encore une fois servi de monnaie d'échange. Il est vrai que notre gouvernement a préservé la gestion de l'offre, mais la valeur des concessions successives accordées dans l'Accord économique et commercial global (AECG), l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et finalement dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) affectera à perpétuité tous les producteurs de lait canadiens. Les pertes découlant de ces concessions sont majeures et équivalent à près de 450 millions de dollars de ventes brutes par année. Nous avons bien entendu et ne manquerons pas de rappeler l'engagement clair du premier ministre Justin Trudeau et de sa ministre responsable Chrystia Freeland de compenser « entièrement et justement » les producteurs laitiers. Nous avons participé et participerons activement aux différentes réunions des groupes de travail mis en place au lendemain des dernières concessions. Que ce soit dans l'élaboration d'une solution conforme à l'ACEUM pour la commercialisation d'ingrédients laitiers ou pour déterminer les compensations des pertes, les promesses ne suffisent plus, il faudra des gestes concrets en 2019.

Nous avons vu ces dernières années une accélération de la demande sans précédent. Cette demande croissante est toujours actuelle, bien qu'un peu plus alignée sur les tendances historiques. Selon les estimations au plan canadien pour 2019, on parle d'environ 3 %, et ce, malgré l'entrée de nouvelles importations.

Les caractéristiques nutritionnelles des produits laitiers restent fondamentalement les mêmes. Toutefois, au fil du temps, la perception et l'engouement pour nos produits peuvent changer. La démographie canadienne continue d'évoluer, les habitudes et goûts de consommation aussi. La structure et les plateformes du commerce de détail sont en mutation profonde. Notre dialogue avec les consommateurs doit s'y adapter et tenir compte de l'évolution de la société. Ce dialogue passe inévitablement par une complémentarité et une collaboration accrue avec ceux qui transforment notre lait. Au Québec, ce travail est bien engagé, et au cours de la prochaine année nous continuerons d'aligner nos efforts et tenterons d'arriver à de meilleures actions concertées à court, moyen et long terme. Cette collaboration et une approche « filière » seront déterminantes dans l'efficacité de nos actions mutuelles. La cohérence des messages sur la valeur nutritive, la valorisation de nos techniques de production respectueuses de l'environnement et de nos animaux ainsi que la capacité d'offrir une expérience positive associée à la consommation de produits laitiers seront nos guides.

Les défis ont été nombreux au cours de la dernière année et plusieurs enjeux demeureront à l'avant-scène pour la prochaine. Si chacun d'entre nous avait eu à traverser cette période sans organisation collective, les conséquences auraient été certainement plus dramatiques. C'est donc avec la même solidarité que je vous convie à continuer de soutenir votre organisation et votre plan conjoint. Il est important que vous vous impliquiez, à votre façon, dans votre milieu pour faire rayonner la profession de producteur de lait et ses produits.

En terminant, je vous invite à parcourir ce rapport annuel, vous y constaterez la somme importante de travail accompli par votre organisation. Tout cela est possible grâce à une équipe d'employés engagés et expérimentés, et ce, tant en région qu'à Longueuil. Je tiens à souligner leur travail et les remercier en votre nom.



Alain Bourbeau, directeur général

MESSAGE FROM THE GENERAL MANAGER

THE FINDINGS ARE CLEAR FROM OUR MOST RECENT LIFE CYCLE ASSESSMENT (LCA), WHICH YOU CAN READ ABOUT IN OUR THEMATIC PAGES. BEST PRACTICES AND EFFICIENCY GAINS IN CANADIAN DAIRY PRODUCTION CONTINUE TO REDUCE OUR INDUSTRY'S ENVIRONMENTAL FOOTPRINT. THESE DATA ALSO SERVE AS PROOF TO US AND OTHERS THAT OUR RESULTS ARE AMONG THE BEST IN THE WORLD.

That should provide some comfort to our members, who had a particularly trying year in 2018: declining milk prices in the first half of the year; problems balancing production with accelerated growth; new market concessions as the NAFTA renegotiation wrapped up; in short, a number of obstacles really tested our morale, even the morale of the most resilient among us. Obviously, we cannot erase all of these negative events. However, our organization's collective work and the sum of your individual actions have absolutely made a difference in mitigating their effects. There is no doubt that we will need to continue these collective efforts.

In 2018, our milk sales reached \$2.596 billion, up 0.67%, despite a 2.3% increase in shipments, reaching 3.367 billion litres. The first half of the year was particularly trying in terms of the price of milk. The behaviour of world prices, which determine the value of nearly 30% of our solids non-fat, and the necessity of rebuilding our butter stocks were decisive factors in the price decline. Les Producteurs de lait du Québec was the first organization in Canada to request that the price adjustment mechanisms be triggered due to exceptional circumstances. Our request ultimately resulted in a price adjustment with an impact of around \$2.37 per reference hectolitre starting on September 1, 2018. This increase, combined with a better balance between production and the market as well as firmer world prices, improved the within-quota prices in the final months of the year. While the average price from January to August was \$67.21 per reference hectolitre, it was \$72.35 per reference hectolitre from September to December.

The 2015-2017 period was marked by a production level that lagged behind the demand growth rate, which was completely out of synch with the general trend of the last two decades. In 2018, the growth rate slowed down a little, but when the lagging increase in production level finally caught up, it was much more massive. Thus, after several considerable increases were made to production entitlement, the production signals had to

be recalibrated to create better synchrony between supply and demand. Although some have not welcomed this realignment, it is necessary in a highly unusual situation.

The NAFTA renegotiation kept us in suspense the entire year. The ongoing mobilization efforts of all regions and the support from the general public have been outstanding. In an unprecedented move of unity, the four political parties campaigning in the Quebec election joined their voices in support of us. Yet, all this support from you, the public and Quebec politicians was not enough to save us from new concessions. Despite all the promises made by the federal government, we were once again used as a bargaining chip. While it is true that our government preserved supply management, the value of the successive concessions granted in the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) and, finally, the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) will permanently affect all Canadian milk producers. The losses resulting from these concessions are major and equal nearly \$450 million in gross sales per year. We heard and will not fail to repeat the clear commitment made by Prime Minister Justin Trudeau and his competent Minister Chrystia Freeland to grant milk producers "full and fair" compensation. We have actively participated in the various working groups that were set up after the latest concessions, and will continue to do so. Whether we're talking about coming up with a solution that complies with the CUSMA for marketing ingredients or determining the compensation for the losses, promises will no longer suffice, we will need real actions in 2019.

We have witnessed unprecedented growth in demand these past few years. Demand is still growing even now, though a bit more in line with historic trends at this time. According to 2019 estimates for Canada, growth will be around 3%, despite the new imports entering our country.

The nutritious aspects of dairy products are still fundamentally the same. However, as time goes by, the perception of and appetite for our products may change. Canadian demographics continue to evolve, as do eating habits and tastes. The structure and platforms of the retail trade are undergoing a profound transformation. Our dialogue with consumers needs to adjust to this and take societal changes into consideration. This dialogue inevitably depends on synergy and greater cooperation with those that process our milk. In Quebec, this work is already well underway, and in the coming year, we will continue aligning our efforts and try to carry out better concerted actions in the short, medium and long term. Both this cooperation and an "industry" approach will be decisive in the effectiveness of our mutual actions. Consistent messages about nutritional value, the promotion of our environmentally and animal-friendly production techniques, as well as our ability to provide a positive dairy product consumption experience will be our guides.

There were numerous challenges in the last year, and many still await us this year. If each of us had to go through this period without an umbrella organization, the consequences would have certainly been more dramatic. For that reason, in the same spirit of solidarity, I encourage you to continue supporting your organization and your joint plan. It is important to get involved however you can in your community to promote the profession of milk producer and its products.

In closing, I invite you to read this annual report to understand just how much work your organization has accomplished. All of this is possible thanks to a team of committed and experienced employees in Longueuil and across Quebec. I would like to recognize their work and thank them on your behalf.



Alain Bourbeau, General Manager

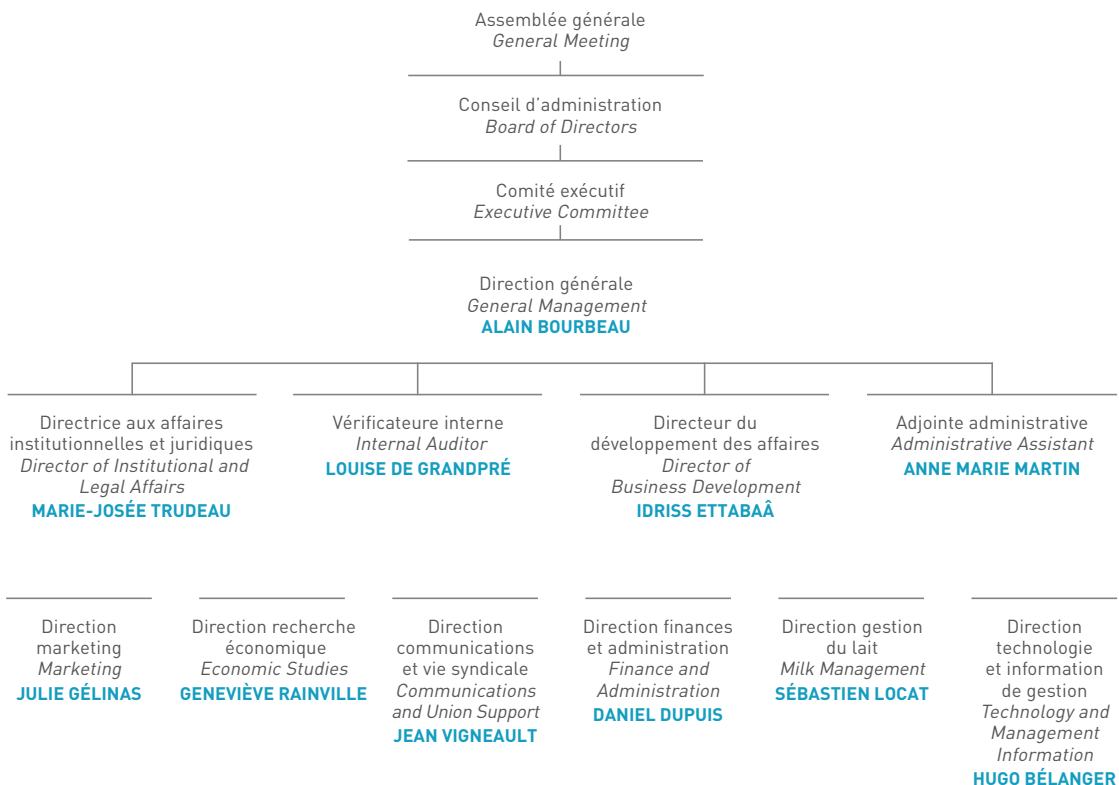


ORGANIGRAMME

ORGANIZATIONAL CHART



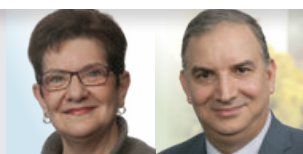
ALAIN BOURBEAU, directeur général *General Manager*
LOUISE DE GRANDPRÉ, vérificatrice interne *Internal Auditor*
ANNE MARIE MARTIN, adjointe administrative *Administrative Assistant*
SOPHIE POMERLEAU, secrétaire de direction *Executive Secretary*
MARIE-JOSÉE TRUDEAU, directrice aux affaires institutionnelles et juridiques
Director of Institutional and Legal Affairs





POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE

LE QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC EN DÉCEMBRE 2017 EST PASSÉ DE 137,07 MILLIONS DE KILOGRAMMES DE MATIÈRE GRASSE (MG) À 137,74 MILLIONS EN DÉCEMBRE 2018, SOIT UNE AUGMENTATION DE 669 531 KILOGRAMMES DE MG, OU DE 0,49 %.



GHISLAINE BLAIS, secrétaire de direction *Executive Secretary*
IDRISS ETTABAA, directeur du développement des affaires *Director of Business Development*

Évolution du marché

Selon les données fournies par la Société Nielsen, les ventes au détail de produits laitiers ont continué de croître au Canada durant les 12 mois de 2018. Elles ont affiché une augmentation de 5,9 % pour la crème, de 3,9 % pour les fromages, de 1,5 % pour le beurre, de 6,5 % pour la crème glacée, et une baisse de 0,6 % pour les yogourts. De décembre 2017 à décembre 2018, les besoins totaux ont augmenté de 5,27 millions de kilogrammes de matière grasse, soit une augmentation de 1,4 %.

Plan national de commercialisation du lait

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) a remis en vigueur la politique relative aux dépassements de quota et à la sous-production au 1^{er} juin 2018 afin de rétablir une discipline de production. Cela a occasionné du hors quota pour les provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) totalisant 700 697 kilogrammes de matière grasse pour les mois de juin et juillet.

Il a aussi convenu qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, les besoins totaux et le quota total seraient calculés mensuellement à l'aide d'un nouveau modèle. Cette révision avait pour but d'améliorer la précision du calcul du quota alloué en le basant sur la lecture la plus récente des besoins totaux mensuels au lieu d'utiliser une lecture des 12 derniers mois. Cela permettra de capter plus rapidement les variations importantes des marchés. Aucun changement n'est cependant apporté aux méthodes de partage entre les mises en commun. Le fait que ce modèle soit plus réactif a amené l'élimination des allocations de croissance temporaire de 3 % au 1^{er} mai et permanente de 2 % au 1^{er} octobre. Avec le nouveau modèle, il faut s'attendre à plus de fluctuation d'un mois à l'autre, puisque le marché est influencé par les saisons et la présence de fêtes.

Le CCGAL a aussi décidé de mettre en place une politique nationale de quota continu accompagné de flexibilités, en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %. Tant que la production des 10 provinces demeure à l'intérieur de ces marges, il n'y a aucune mesure de responsabilisation des provinces au sein des ententes de mise en commun (P5 et l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO)). Pour chaque mois de l'année, à l'exception de décembre, si la production nationale excède ces limites, les mises en commun sont responsabilisées proportionnellement à leur contribution au dépassement.

Les provinces de P5 ont affiché une tolérance de -1,69 % en décembre 2018. Pour leur part, les provinces de la MCLO se situaient à -3,04 % le même mois.

La production laitière journalière sur la période de 12 mois se terminant en décembre 2018 a été, à l'échelle nationale, de l'ordre de 1,04 million de kilogrammes de matière grasse par jour, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2017.

Les provinces de P5 ont eu une production laitière journalière sur les 12 mois se terminant en décembre 2018 de l'ordre de 0,78 million de kilogrammes de matière grasse par jour, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2017. Celle des provinces de la MCLO a quant à elle augmenté de 7,2 % pour la même période, atteignant 0,26 million de kilogrammes de matière grasse par jour.

Le ratio solides non gras/gras (SNG/G) s'est amélioré au pays en 2018, s'établissant à 2,2151, comparativement à 2,2189 l'année précédente. Il a été de 2,2183 dans les provinces de P5 et de 2,2084 dans les provinces de la MCLO.

Les stocks de beurre ont presque atteint 45 000 tonnes en juin et dépassé 43 000 tonnes en juillet 2018. Ils totalisaient 33 462 tonnes en décembre 2018. Il n'y a eu aucune importation additionnelle de beurre ou de crème en 2018.

Stratégie sur les ingrédients

En juillet 2018, le CCGAL a adopté plusieurs éléments encore en suspens pour compléter la mise en œuvre de la stratégie sur les ingrédients, notamment ceux concernant la facturation de la classe 1 (lait et boissons laitières) ainsi que la classe 4a (beurre et poudre de lait). Leur implantation sera appliquée au plus tard en janvier 2019.

Parmi les autres éléments convenus par le CCGAL et les ententes de mises en commun, il y a notamment le passage de la facturation sur la base de la protéine totale à celle basée sur la protéine vraie.

Le CCGAL a aussi entrepris les travaux pour le remplacement de la classe 7 afin de se conformer à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5)

Au cours de l'année, les provinces de P5 ont poursuivi l'application de l'Accord, notamment en travaillant sur l'émission en commun de quota, la mise en commun des frais de transport, des revenus, des règles de qualité et des déplacements de lait.

La politique harmonisée d'allocation du lait pour les classes de yogourt et des fromages fins (2a et 3a) prévoit un approvisionnement collectif de la demande par l'entremise d'une réserve de croissance pour P5. Jusqu'au 31 juillet 2018, cette réserve était alimentée par l'allocation de croissance et les augmentations de quota associées aux classes 2a et 3a. Dans le contexte de l'élimination de l'allocation de croissance, il a été convenu de remplacer cette source par un volume prédéterminé lui équivalant (82,2 millions de litres). Cette approche sera réexaminée dans un an.

Des travaux ont été entrepris au niveau national pour favoriser l'investissement dans les capacités de transformation additionnelles et le développement des marchés des produits laitiers. Les Producteurs de lait du Québec ont eu plusieurs rencontres avec les représentants des entreprises laitières du Québec afin de favoriser une meilleure adéquation entre la production et les besoins actuels et futurs de l'industrie. Ces travaux vont se poursuivre en 2019.

EXAMEN PÉRIODIQUE DE L'ACCORD P5

En 2018, les provinces de P5 ont réalisé l'examen périodique quant à l'efficacité et la pertinence, comme prévu par l'Accord. L'examen par les signataires de la Partie 1, dispositions générales, et de l'annexe A-I, procédure de règlements des différends, s'est terminé sans changements. Les commentaires émis par les provinces de P5 seront considérés lors du prochain réexamen prévu en 2023.

BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC – 2018¹

VARIATIONS IN QUEBEC'S TOTAL QUOTA ALLOCATION – 2018¹

	Quota total alloué au Québec (kg de MG) Total quota allotted to Quebec (kg of BF)	Variation pour la période % % variation for the period
2017		
Décembre – December	137 072 363	
2018		
Janvier – January	136 692 183	-0,28
Février – February	136 668 964	-0,02
Mars – March	137 736 165	0,78
Avril – April	137 371 417	-0,26
Mai – May	137 345 355	-0,02
Juin – June	136 833 534	-0,37
Juillet – July	136 865 706	0,02
Août – August	136 989 873	0,09
Septembre – September	137 017 142	0,02
Octobre – October	137 013 216	0,00
Novembre – November	137 882 277	0,63
Décembre – December	137 741 894	-0,10
Variation totale pour l'année	669 531	0,49
Total variation for the year		

1 Le quota est calculé selon le nouveau modèle de la Commission canadienne du lait (CCL), ce qui explique l'écart entre le quota total de décembre 2017 publié l'an dernier et celui publié cette année.
Quota is calculated according to the new model of the Canadian Dairy Commission (CDC), which explains the difference between the total quota published last year for December 2017 and the total quota published this year.

PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS DES PROVINCES CANADIENNES – 2017-2018¹

TOTAL PRODUCTION AND NUMBER OF PRODUCERS IN CANADIAN PROVINCES – 2017-2018¹

	Production totale (kg de MG) Total production (kg of BF)	%	Nombre de producteurs ² Number of producers ²	%
Terre-Neuve-et-Labrador <i>Newfoundland and Labrador</i>	2 075 351	0,55	32	0,30
Île-du-Prince-Édouard <i>Prince Edward Island</i>	5 028 481	1,32	161	1,52
Nouvelle-Écosse <i>Nova Scotia</i>	8 475 109	2,23	207	1,96
Nouveau-Brunswick <i>New Brunswick</i>	6 596 786	1,74	192	1,81
Québec <i>Quebec</i>	139 801 881	36,79	5 120	48,33
Ontario <i>Ontario</i>	123 910 364	32,60	3 534	33,36
Total P5³	283 812 621	74,68	9 214	86,98
Manitoba <i>Manitoba</i>	16 059 314	4,23	277	2,62
Saskatchewan <i>Saskatchewan</i>	11 452 356	3,01	162	1,53
Alberta <i>Alberta</i>	33 081 134	8,70	517	4,88
Colombie-Britannique <i>British Columbia</i>	33 549 778	8,83	391	3,69
Total MCLO⁴ Total WMP⁴	94 142 582	24,77	1 347	12,72
Total Canada	380 030 554	100,00	10 593	100,00

1 Source : Commission canadienne du lait
Source: Canadian Dairy Commission

2 Au 1^{er} août 2018
As at August 1, 2018

3 Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada
Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling

4 Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest
Western Milk Pooling Agreement

NATIONAL DAIRY POLICY

THE TOTAL QUOTA ALLOCATED TO QUEBEC ROSE FROM 137.07 MILLION KILOGRAMS OF BUTTERFAT (BF) IN DECEMBER 2017 TO 137.74 MILLION IN DECEMBER 2018, AN INCREASE OF 669,531 KILOGRAMS OF BF, OR 0.49%.

Market trends

According to the data provided by The Nielsen Company, retail sales of dairy products continued to grow in Canada over the 12 months of 2018. They posted an increase of 5.9% for cream, 3.9% for cheese, 1.5% for butter, 6.5% for ice cream and a decrease of 0.6% for yogurt. From December 2017 to December 2018, total demand rose by 5.27 million kilograms of butterfat, or an increase of 1.4%.

National Milk Marketing Plan

The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) reinstated the over-quota and underproduction policy on June 1, 2018 with the goal of restoring disciplined production. This caused some over-quota production in the provinces of the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5) totalling 700,697 kilograms of butterfat in June and July.

It also decided that starting on October 1, 2018, total demand and total quota would be calculated monthly using a new model. This change was made to calculate the allocated quota more precisely by basing it on the most recent reading of total monthly requirements instead of a reading from the last 12 months. This will make it possible to more rapidly understand the major fluctuations in the markets. However, no change was made to the sharing methods used between the pools. Because this model is more reactive, the 3% temporary growth allowances were eliminated on May 1 and the 2% permanent growth allowances were eliminated on October 1. Greater month-to-month fluctuation is to be expected with the new model, as the market is influenced by the seasons and the holidays.

The CMSMC also decided to institute a national continuous quota policy with flexibility limits of 2% for underproduction and 1.25% for overproduction. Provided the production of the 10 provinces stays within these margins, there will be no accountability measures for the provinces under the pooling agreements (P5 and Western Milk Pooling Agreement (WMP)). If national production exceeds these limits, the pools are accountable in proportion to their contribution to the excess production for each month of the year, except December.

The P5 provinces posted a tolerance of -1.69% in December 2018. As for the WMP provinces, their tolerance was -3.04% in the same month.

At the national level, daily milk production over the 12-month period ending in December 2018 was 1.04 million kilograms of butterfat per day, which is an increase of 3.2% compared to 2017.

The P5 provinces had a daily milk production of 0.78 million kilograms of butterfat in the 12-month period ending in December 2018, which is an increase of 1.9% compared to 2017. The daily milk production of the WMP provinces increased by 7.2% in the same period, reaching 0.26 million kilograms of butterfat per day.

The solids non-fat/fat (SNF/F) ratio improved in the country in 2018, totalling 2.2151, compared to 2.2189 the previous year. It was 2.2183 in the P5 provinces and 2.2084 in the WMP provinces.

Butter stocks reached nearly 45,000 tonnes in June and surpassed 43,000 tonnes in July 2018. They totalled 33,462 tonnes in December 2018. No additional volume of butter or cream was imported in 2018.

Ingredient strategy

In July 2018, the CMSMC adopted several still pending items to finish implementing the ingredient strategy, including items concerning billing for Class 1 (milk and milk-based beverages) and Class 4a (butter and milk powder). These items will be implemented at the latest in January 2019.

Some of the other items agreed upon by the CMSMC and the pooling agreements specifically include the transition from billing on a total protein basis to a true protein basis.

The CMSMC also began to work on replacing Class 7 in order to comply with the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA).

Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5)

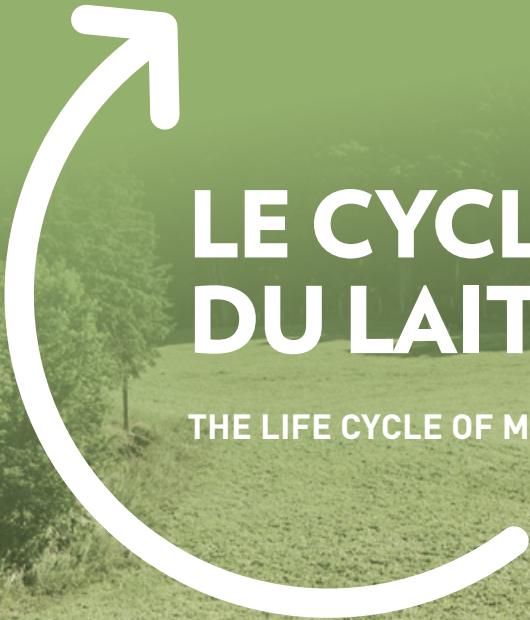
During the year, the P5 provinces continued to apply the Agreement, in particular by working on the pooling of quota issuance, the pooling of transportation costs, revenue, quality rules and milk movements.

The harmonized milk allocation policy for the yogurt and fine cheese classes (2a and 3a) provides for a collective supply of the demand through a P5 growth reserve. Until July 31, 2018, this reserve was supplied by the growth allowance and quota increases associated with Classes 2a and 3a. Due to the elimination of the growth allowance, it was agreed that this source would be replaced with an equivalent predetermined volume (82.2 million litres). This approach will be reviewed in one year.

Work began at the national level to encourage investment in additional processing capacities and market development for dairy products. Les Producteurs de lait du Québec held several meetings with representatives of dairy enterprises in Quebec to strike a better balance between production and the current and future needs of the industry. This work will continue in 2019.

PERIODIC REVIEW OF THE P5 AGREEMENT

In 2018, the P5 provinces completed the periodic efficiency and relevance review, as stipulated in the Agreement. At the conclusion of the signatories' review of Part 1, General Dispositions, and Appendix A-I, Dispute Settlement Procedure, no amendments were made. The comments shared by the P5 provinces will be considered during the next review scheduled in 2023.



LE CYCLE DE VIE DU LAIT

THE LIFE CYCLE OF MILK

LA MISE À JOUR DE L'ANALYSE
DU CYCLE DE VIE¹ DÉMONTRE
UNE NETTE DIMINUTION DES
EMPREINTES CARBONE ET EAU
AINSI QUE DE L'UTILISATION DES
TERRES PAR KILOGRAMME
DE LAIT PRODUIT.

THE UPDATED LIFE CYCLE
ASSESSMENT¹ SHOWS A CLEAR
DECREASE IN THE CARBON AND
WATER FOOTPRINTS AS WELL
AS IN LAND USE PER KILOGRAM
OF MILK PRODUCED.

L'impact du réchauffement climatique sur l'environnement a plus que jamais mobilisé l'attention en 2018. Un sentiment d'urgence gagne une part croissante de la population. Les secteurs de l'énergie fossile et des transports demeurent, et de loin, la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (GES), mais l'élevage est aussi mis au banc des accusés.

Devant cet enjeu, il faut démontrer que nous faisons partie de la solution. L'élevage laitier, en particulier, joue un rôle important dans l'écosystème agricole, avec ses rotations de cultures, ses prairies fourragères et la valorisation des fumiers qui réduit les besoins d'engrais de synthèse. Soucieux de transmettre une terre vivante, productive et en santé aux générations futures, les producteurs de lait canadiens n'ont pas attendu pour agir afin de protéger l'environnement.

Précurseurs au pays dans l'évaluation de l'empreinte environnementale en agriculture, ils ont fait réaliser une première analyse du cycle de vie du lait en 2011. La mise à jour de l'analyse¹ démontre une nette diminution des empreintes carbone et eau ainsi que de l'utilisation des terres par kilogramme de lait produit en 2016, cinq ans plus tard.

Dans un rapport² publié en 2019 sur le rôle du secteur laitier dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) reconnaît l'importance du secteur laitier dans la sécurité alimentaire mondiale et l'invite à une croissance durable au plan environnemental :

Le défi pour les décideurs politiques – et pour le secteur laitier – est de trouver comment réduire les impacts environnementaux tout en continuant de satisfaire les besoins de la société. Les produits laitiers sont une riche source de nutriments essentiels, contribuant à une diète saine et nutritive. Avec une demande globale croissante pour des sources de protéines animales, le secteur laitier est bien placé pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Ce faisant, il est essentiel que la croissance du secteur soit durable pour ce qui est de l'environnement, la santé et le bien-être public et animal ainsi que le développement, la réduction de la pauvreté et du progrès social.

Le rapport de la FAO révèle que le secteur laitier mondial a réduit l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre de 2005 à 2015 et propose les recommandations suivantes dans sa conclusion :

Le secteur laitier fait déjà partie de la solution au changement climatique. Cependant, le secteur doit intensifier ses efforts actuels en :

- *continuant d'améliorer l'efficacité de la production afin de réduire l'intensité de ses émissions;*
- *favorisant les changements dans les pratiques de production qui protègent les puits de carbone (prairies et forêts);*
- *réduisant sa demande en ressources en intégrant mieux l'élevage dans la bioéconomie circulaire.*

1 Groupe Agéco (2018). Mise à jour de l'analyse du cycle de vie de la production laitière canadienne, 9 p. (<https://producteurslaitiersducanada.ca/fr/lait-au-canada/communiqués-de-presse/une-etude-dageco-souligne-lamelioration-de-limpact-environnemental-et-de-lefficacite-de-la-production-laitiere-canadienne>); Résumé des résultats pour la production laitière au Québec, 3 p. (http://lait.org/wp-content/uploads/2019/03/ACV2016_Qc.pdf).

2 FAO and GDP (2018). *Climate change and the global dairy cattle sector – The role of the dairy sector in a low-carbon future*, Rome, 36 p.

The environmental impact of climate warming garnered more attention than ever in 2018. A feeling of urgency is growing among an ever larger segment of the population. While the fossil fuel and transportation sectors are still by far the main source of greenhouse gas (GHG) emissions, farming is also receiving a share of the blame.

In response, we need to show that we are part of the solution. Dairy farming, in particular, plays an important role in the agricultural ecosystem, with its crop rotations, pasture forages and manure use, which reduces the need for synthetic fertilizers. Because Canadian milk producers care about passing on a living, productive and healthy planet to future generations, they have wasted no time in taking action to protect the environment.

They led the nation in analyzing agriculture's environmental footprint by completing the first life cycle assessment in 2011. The assessment¹ shows a sharp decrease in carbon and water footprints as well as land use per kilogram of milk produced in 2016, five years later.

In a report² published in 2019 on the dairy industry's role in reducing greenhouse gas emissions, the Food and Agriculture Organization (FAO) of the United Nations recognized the importance of the dairy industry in global food security and encouraged it to develop environmentally-friendly sustainable growth:

The challenge for policy-makers – and for the dairy sector – is how to reduce environmental impacts while continuing to meet society's needs. Dairy products are a rich source of essential nutrients that contribute to a healthy and nutritious diet. With demand for high-quality animal sourced protein increasing globally, the dairy sector is well placed to contribute to global food security and poverty reduction through the supply of dairy products. In so doing, it is essential that sector growth is sustainable in terms of the environment, public and animal health and welfare and in terms of development, poverty alleviation and social progress.

The FAO report reveals that the international dairy industry reduced the intensity of its greenhouse gas emissions from 2005 to 2015 and makes the following recommendations in its conclusion:

The dairy sector is already part of the solution to address climate change. However, the sector needs to accelerate its current efforts by:

- *Continuing to improve production efficiency, the sector will also continue to reduce emission intensity of milk;*
- *Fostering changes in production practices that protect carbon sinks (grasslands and forest);*
- *Reducing its demand for resources by better integrating livestock into the circular bio-economy.*

1 Groupe Agéco (2018). Updated life cycle assessment of Canadian dairy production, 9 p. (<https://dairyfarmersofcanada.ca/en/dairy-in-canada/news-releases/ageco-study-results-reveal-improved-environmental-impact-and-efficiency-canadian-milk-production>); Summary of the results for dairy production in Quebec, 3 p. (http://lait.org/wp-content/uploads/2019/03/ACV2016_Qc.pdf).

2 FAO and GDP (2018). *Climate change and the global dairy cattle sector – The role of the dairy sector in a low-carbon future*, Rome, 36 p.



MISE EN MARCHÉ

TOUS LES AJUSTEMENTS DE PRIX DÉCOULANT DES DÉCISIONS DE L'ORGANISME DE SUPERVISION DE L'ACCORD SUR LA MISE EN COMMUN DU LAIT DANS L'EST DU CANADA (P5) ET DU COMITÉ DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DU LAIT (CCGAL) ONT ÉTÉ INTÉGRÉS DANS LES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT (CMML) ET HOMOLOGUÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ).



NATALIE CHRÉTIEN, agente en approvisionnement *Milk Allocation Officer*
SYLVIE GAUTHIER, agente en approvisionnement *Milk Allocation Officer*
SÉBASTIEN LOCAT, directeur de la gestion du lait *Director, Milk Management*

Le 23 mai 2018, l'article 7.20 des CMML a été modifié de manière à l'arrimer au Règlement des producteurs de lait sur le programme proAction^{MD}, qui stipule qu'un producteur doit être titulaire d'un certificat d'accréditation au programme proAction.

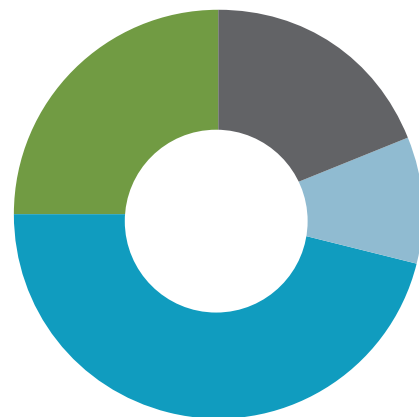
Au sujet de l'approvisionnement des usines laitières pendant la période des fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 1^{er} octobre 2018.

Les signataires des CMML ont convenu d'une entente de principe sur les règles d'approvisionnement, incluant celles du lait biologique. Les textes n'ont pas encore été homologués. De plus, certains chapitres sont toujours en négociation, notamment celui sur les règles de qualité.

Les travaux des comités techniques se sont poursuivis tout au long de l'année ainsi que des rencontres avec des entreprises laitières de manière individuelle pour assurer une mise en œuvre efficace des CMML.

UTILISATION DU LAIT AU QUÉBEC – 2018

MILK USE IN QUEBEC – 2018



46 % Fromage
Cheese

25 % Beurre et poudre de lait
Butter and milk powder

19 % Lait et crème
Milk and cream

10 % Yogourt
Yogurt

MILK MARKETING

ALL PRICE ADJUSTMENTS RESULTING FROM DECISIONS BY THE SUPERVISORY BODY OF THE AGREEMENT ON THE EASTERN CANADIAN MILK POOLING (P5) AND THE CANADIAN MILK SUPPLY MANAGEMENT COMMITTEE (CMSMC) WERE INTEGRATED INTO THE MILK MARKETING AGREEMENTS (MMAS) AND APPROVED BY THE RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ).

On May 23, 2018, section 7.20 of the MMAs was amended to harmonize it with the By-law respecting the proAction® program for milk producers, which stipulates that producers must hold a registration certificate from the proAction program.

As concerns the issue of supplying dairy plants during the holiday season, Annex 9, which deals with the obligations surrounding the receipt of milk from enterprises during this more challenging season, primarily because of its statutory holidays, was approved by the RMAAQ on October 1, 2018.

The MMA signatories came to an agreement in principle on the supply rules, including those for organic milk. The texts have not yet been approved. Furthermore, some chapters are still being negotiated, such as the chapter on quality rules.

The technical committees continued their work throughout the year and individual meetings were held with dairy enterprises to make sure that the MMAs were being effectively implemented.

RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2018

QUEBEC SALES BY MANUFACTURING CLASS – 2018

Classe Class	Description Description	% Solides totaux % Total solids	% Recettes % Receipts
1a	Lait et boissons laitières <i>Milk and milk-based beverages</i>	15,19	20,92
1b	Crème <i>Cream</i>	3,61	4,75
2a	Yogourt <i>Yogurt</i>	8,46	8,84
2b	Crème glacée et crème sure <i>Ice cream and sour cream</i>	1,24	1,46
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b, 3c1 ou 3c2 <i>Fine cheeses and cheeses not listed in classes 3b, 3c1, or 3c2</i>	9,90	10,57
3b	Cheddar <i>Cheddar</i>	14,85	15,77
3c1	Asiago, munster, feta, gouda, havarti, parmesan et suisse <i>Asiago, Munster, Feta, Gouda, Havarti, Parmesan and Swiss</i>	3,18	3,38
3c2	Mozzarella, brick, colby, farmer, jack, monterey jack et paneer <i>Mozzarella, Brick, Colby, Farmer, Jack, Monterey Jack and Paneer</i>	18,61	17,56
4a et 7	Beurre et poudre de lait <i>Butter and milk powder</i>	24,09	15,96
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail <i>Concentrated milk for retail sales</i>	0,78	0,67
4d	Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté <i>Inventories, unusual losses, and rejected fluid milk returns</i>	0,09	0,12
Total		100,00	100,00

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

NUMBER OF PRODUCERS AND TOTAL ANNUAL PRODUCTION

Année Year	Nombre de producteurs Number of producers	Litres Litres
2018	5 050	3 366 911 646
2017	5 308	3 290 911 845
2016	5 473	3 115 879 980
2015	5 624	3 001 700 432
2010	6 353	2 881 365 225
2005	7 376	2 845 524 892
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790



CONTINGENTEMENT

LA SECTION CONTINGENTEMENT DE LA DIRECTION GESTION DU LAIT A LA RESPONSABILITÉ D'APPLIQUER LE RÈGLEMENT SUR LES QUOTAS DES PRODUCTEURS DE LAIT QUI ÉTABLIT UN CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION LAITIÈRE AU QUÉBEC. À CETTE FIN, LA DIRECTION CONTRÔLE LES TRANSFERTS DE QUOTA, ADMINISTRE LES PROGRAMMES D'AIDE À LA RELÈVE EN PRODUCTION LAITIÈRE ET D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES LAITIÈRES ET PROCÈDE À L'AJUSTEMENT DU DROIT DE PRODUIRE.



MANON CHEVALIER, préposée au contingentement et aux contrôles techniques *Quota and Technical Controls Clerk*
JULIE MALO, agente au contingentement et aux contrôles techniques *Quota and Technical Controls Officer*

Règles de transfert de quota

Les producteurs peuvent s'adresser à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour des demandes qui ne sont pas prévues par le Règlement sur les quotas. En 2018, la RMAAQ a exempté neuf producteurs de l'application de certaines dispositions du Règlement sur les quotas. Ces exemptions touchent les règles applicables à la relocalisation de quota, l'achat de quota hors du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), le maintien de quota et également la prolongation du maintien de quota.

Le Règlement sur les quotas a été modifié par deux décisions de la RMAAQ. La première décision concerne l'offre d'achat minimale qu'un producteur peut déposer sur le SCVQ. L'offre ne doit pas excéder la plus élevée des deux quantités suivantes : 3,2 kilogrammes de matière grasse par jour ou 10 % de l'ensemble du quota cessible et prêté dont le producteur est titulaire. Cette décision précise aussi que l'attribution par itération des quantités disponibles pour combler les offres d'achat se fera par tranche de 0,01 kilogramme de matière grasse par jour. La deuxième décision concernait la possibilité, sous certaines conditions, d'imposer une limite à la reprise mensuelle des journées de tolérance afin d'éviter un trop grand déséquilibre entre l'offre de lait et la demande. Le conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec a décidé en décembre de ne pas demander l'application de cette règle à la RMAAQ, compte tenu des conditions du marché et du non-respect des critères d'application.

Quota et politique de contingentement

Le quota négociable a été réduit de 1,5 % en mai et de 3,5 % en juillet. Les Producteurs de lait ont émis trois journées additionnelles de production, non cumulatives, pour les producteurs de lait régulier et 49 journées additionnelles, non cumulatives, pour les producteurs de lait biologique.

Nombre de producteurs

Au 31 décembre 2018, le Québec comptait 5 050 producteurs détenant un quota, comparativement à 5 308 un an auparavant. Au cours de l'année, 34 producteurs ont démarré en acquérant le quota d'une ferme existante, pour un total de 2 330 kilogrammes de matière grasse par jour, alors que cinq fermes sélectionnées en 2017 pour bénéficier du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont aussi débuté leurs opérations. Ces dernières ont bénéficié d'une priorité d'achat sur le SCVQ pour un total de 80 kilogrammes de matière grasse par jour. Un candidat sélectionné pour ce programme en 2017 s'est finalement désisté.

Aide au démarrage

En 2018, Les Producteurs de lait ont accordé un prêt d'aide au démarrage aux quatre entreprises jugées admissibles en vertu du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

Aide à la relève

En 2018, 97 prêts ont été émis en vertu du Programme d'aide à la relève en production laitière, ce qui totalise 430 kilogrammes de matière grasse par jour.

Maintien de quota

Les Producteurs de lait ont autorisé 47 producteurs à conserver leur quota ou à le céder temporairement, en tout ou en partie, en raison de la maladie des vaches laitières, de l'invalidité ou du décès de l'exploitant ou encore à cause d'une force majeure ayant causé des dommages au bâtiment d'élevage.

Dons de lait

Les dons de 293 producteurs, par l'intermédiaire du programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise, ont totalisé 391 663 litres de lait. Les transporteurs et les transformateurs de lait du Québec contribuent également au programme en transportant et transformant gratuitement ces dons afin que le lait et les produits laitiers soient offerts aux organismes de charité par l'entremise des Banques alimentaires du Québec pour distribution aux personnes dans le besoin à travers la province. En plus des quantités de ce programme, Les Producteurs de lait du Québec et certains partenaires ont offert 850 176 litres de lait au cours de l'année et 40 842 litres de lait additionnels à différents organismes pour la période des fêtes.

SCVQ – TRANSACTIONS DE QUOTA PAR RÉGION – 2018

SCVQ – QUOTA TRANSACTIONS PER REGION – 2018

Région Region	Quantité achetée (kg de MG/jour) Quantity bought (kg of BF/day)	Quantité vendue (kg de MG/jour) Quantity sold (kg of BF/day)
01 – Estrie	1 668,47	1 684,61
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	280,92	616,19
03 – Gaspésie-Les Îles	13,56	36,20
04 – Lanaudière	364,51	469,50
05 – Mauricie	554,84	352,57
06 – Outaouais-Laurentides	493,12	911,21
07 – Centre-du-Québec	2 937,15	3 057,53
08 – Abitibi-Témiscamingue	78,81	375,94
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	1 761,88	1 422,43
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	1 543,15	1 154,77
11 – Bas-Saint-Laurent	1 636,12	1 246,76
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	798,96	703,40
13 – Montérégie-Est	1 613,01	1 276,40
14 – Montérégie-Ouest	843,05	1 278,61
Total¹	14 587,55	14 586,12

¹ Pour équilibrer les offres d'achat et de vente, la réserve d'ajustements a vendu 1,43 kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.
To balance the offers to buy with the offers to sell, the adjustment reserve sold 1.43 kilograms (kg) of butterfat (BF) per day.

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2018¹

PRODUCERS – QUOTA BY REGION – 2018¹

Région Region	Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de MG/jour) Quota (kg of BF/day)	Relève ² Young farmers ²		Démarrage d'entreprises laitières ³ Dairy farm startup ³	
			Avant le 1 ^{er} août 2002 Before August 1, 2002		Après le 1 ^{er} août 2002 After August 1, 2002	
			Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de MG/jour) Quota (kg of BF/day)	Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de MG/jour) Quota (kg of BF/day)
01 – Estrie	493	39 791,79	162	166,10	133	458,20
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	156	9 506,28	66	65,90	36	134,70
03 – Gaspésie-Les Îles	14	611,95	5	4,50	2	6,00
04 – Lanaudière	181	11 537,83	75	77,10	44	151,20
05 – Mauricie	213	14 769,51	104	107,90	51	183,60
06 – Outaouais-Laurentides	214	15 577,37	76	77,00	55	209,70
07 – Centre-du-Québec	743	62 571,60	296	299,20	223	791,20
08 – Abitibi-Témiscamingue	97	5 320,53	32	33,70	31	110,90
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	609	44 351,15	285	290,40	157	509,00
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	504	35 009,29	208	210,30	156	487,10
11 – Bas-Saint-Laurent	590	40 718,03	251	261,30	180	643,60
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	285	18 785,80	110	120,20	77	256,70
13 – Montérégie-Est	546	44 864,93	230	235,00	109	350,00
14 – Montérégie-Ouest	405	30 827,57	166	168,50	96	321,90
Total	5 050	374 243,63	2 066	2 117,10	1 350	4 613,80
					87	1 047,32

¹ Les données du tableau représentent la situation au 31 décembre 2018.
The data in the table represent the situation as at December 31, 2018.

² Au 31 juillet 2002, le Programme d'aide à la relève en production laitière en place depuis 1986 a été remplacé.
On July 31, 2002, the Young Dairy Farmers Assistance Program that had been in place since 1986 was replaced.

³ Les prêts octroyés dans le cadre du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont été bonifiés, passant de 10 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour en 2006 à 12 kg de MG par jour en 2010. Depuis la mise en place du nouveau programme en juin 2016, les prêts sont d'au minimum 12 kg et d'au maximum 16 kg de MG par jour.
The loans awarded under the Dairy Farm Startup Assistance Program were increased from 10 kilograms (kg) of butterfat (BF) per day in 2006 to 12 kg of BF per day in 2010. Since the new program was implemented in June 2016, loans are a minimum of 12 kg and a maximum of 16 kg of BF per day.

JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION – 2018

ADDITIONAL PRODUCTION DAYS – 2018

Mois Month	Lait régulier Regular milk	Lait biologique Organic milk
Janvier – January	1	4
Février – February	1	4
Mars – March	1	4
Avril – April	0	3
Mai – May	0	3
Juin – June	0	3
Juillet – July	0	4
Août – August	0	5
Septembre – September	0	6
Octobre – October	0	6
Novembre – November	0	5
Décembre – December	0	2
Total	3	49

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) – 2018

CENTRALIZED QUOTA SALES SYSTEM (SCVQ) – 2018

Mois Month	Prix du quota (\$/kg de MG/jour) Quota price (\$/kg of BF/day)	Offres d'achat (kg de MG/jour) Bids to buy (kg of BF/day)	Offres de vente (kg de MG/jour) Offers to sell (kg of BF/day)
Janvier – January	24 000,00	4 985,70	919,20
Février – February	24 000,00	5 522,70	922,00
Mars – March	24 000,00	6 740,70	1 169,60
Avril – April	24 000,00	7 850,60	1 267,40
Mai – May	24 000,00	9 053,74	1 226,39
Juin – June	24 000,00	8 762,94	1 888,93
Juillet – July	24 000,00	9 934,10	2 360,00
Août – August	24 000,00	9 798,17	704,03
Septembre – September	24 000,00	10 257,95	1 205,57
Octobre – October	24 000,00	9 628,14	1 247,36
Novembre – November	24 000,00	9 828,30	1 062,99
Décembre – December	24 000,00	11 088,98	612,65

Le prix plafond du quota en vigueur durant l'année est de 24 000 \$ par kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.

The quota price ceiling in effect during the year is \$24,000 per kilogram (kg) of butterfat (BF) per day.

QUOTA

THE QUOTA SECTION OF THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR ADMINISTERING THE BY-LAW RESPECTING QUOTAS FOR MILK PRODUCERS, WHICH SETS THE QUOTAS FOR MILK PRODUCTION IN QUEBEC. TO THAT END, THE DEPARTMENT CONTROLS QUOTA TRANSFERS, ADMINISTERS THE ASSISTANCE PROGRAMS FOR YOUNG DAIRY FARMERS AND DAIRY ENTERPRISE STARTUPS AND ADJUSTS PRODUCTION ENTITLEMENT.

Quota transfer rules

Producers may submit requests to the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) that are not covered under the By-law respecting quotas. In 2018, the RMAAQ exempted nine producers from certain provisions of the By-law respecting quotas. These exemptions concern the rules that apply to quota relocations, quota purchases outside of the Centralized Quota Sales System (SCVQ), quota maintenance and quota maintenance extensions.

The By-law respecting quotas was amended by two RMAAQ decisions. The first decision concerns the minimum offer to buy that a producer may submit in the SCVQ. The offer must not exceed the higher of the following two quantities: 3.2 kilograms of butterfat per day or 10% of all transferable and loaned quota held by the producer. This decision also specifies that the available quantities to be filled by offers to buy will be allocated by iteration per 0.01-kilogram allotment of butterfat per day. The second decision concerned the possibility of imposing a limit on the monthly resumption of tolerance days, subject to specific conditions, to avoid an excessive imbalance between milk supply and demand. The Board of Directors of Les Producteurs de lait du Québec decided in December to not ask the RMAAQ to apply this rule, given the market conditions and the non-compliance with the criteria for its application.

Quota and quota policy

Saleable quota was reduced by 1.5% in May and by 3.5% in July. Les Producteurs de lait issued three additional, non-cumulative production days for regular milk producers and 49 additional, non-cumulative days for organic milk producers.

Number of producers

As at December 31, 2018, Quebec had 5,050 licensed producers, compared to 5,308 on the same date the previous year. During the year, 34 producers started up by purchasing quota from an existing farm, for a total of 2,330 kilograms of butterfat per day, while five farms selected in 2017 for the Dairy Farm Startup Assistance Program also began their operations. The latter were given priority of purchase in the SCVQ for a total of 80 kilograms of butterfat per day. One candidate selected for this program in 2017 eventually dropped out.

Startup assistance

In 2018, Les Producteurs de lait granted a startup assistance loan to four enterprises that were deemed eligible for the Dairy Farm Startup Assistance Program.

Young dairy farmers assistance

In 2018, 97 loans were issued under the Young Dairy Farmers Assistance Program, for a total of 430 kilograms of butterfat per day.

Quota maintenance

Les Producteurs de lait authorized 47 producers to keep their quota or transfer it temporarily, in whole or in part, due to sick dairy cows, the disability or death of a farmer, or an event beyond their control that caused damage to animal housing.

Milk donations

293 producers donated a total of 391,663 litres of milk through the Quebec dairy industry's milk and dairy product donation program. Quebec milk transporters and processors also contributed to the program by transporting and processing the donated milk for free, so that the milk and dairy products could be given to charitable organizations by the Food Banks of Quebec network for distribution to people in need across Quebec. In addition to the quantity donated in this program, Les Producteurs de lait du Québec and some of its partners donated 850,176 litres of milk during the year and 40,842 additional litres of milk to different organizations during the holiday season.



TRANSPORT

LA SECTION TRANSPORT DE LA DIRECTION GESTION DU LAIT EST PRINCIPALEMENT RESPONSABLE DE LA MISE À JOUR ANNUELLE DES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT EN CONFORMITÉ AVEC LA CONVENTION DE TRANSPORT DU LAIT ÉTABLIE ENTRE LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, PROLAIT TRANSPORT, AGROPUR COOPÉRATIVE ET NUTRINOR COOPÉRATIVE.



STEVE BLAIS, agent de transport *Transportation Officer*

CLAUDIA LAVIGNE, coordonnatrice au transport et à l'approvisionnement *Transportation and Milk Allocation Coordinator*

GABRIEL NAULT, agent de transport *Transportation Officer*

Négociation de la Convention de transport du lait et révision de la formule de tarification

La Convention de transport du lait est venue à échéance le 31 octobre 2018. Les parties liées à la Convention ont tenu deux séances de négociation avec l'objectif d'un renouvellement rapide, centré sur l'ajustement de variables indexables, et ce, dans l'attente du développement d'une toute nouvelle formule de tarification. Cette dernière est utilisée pour établir des tarifs de livraison pour les circuits liés à un contrat individuel. Les discussions à ce sujet se poursuivront en 2019.

L'actuelle formule de tarification, bien qu'ayant subi plusieurs ajustements au fil du temps, n'a pas été révisée en profondeur depuis 1992. Les travaux de révision amorcés en janvier 2017 se sont poursuivis en 2018 avec la tenue de six séances de travail et continueront en 2019. Les objectifs du Comité de tarification sont d'établir des paramètres et équations qui seront représentatifs des meilleures pratiques de transport actuelles, et une application qui se ferait en maintenant une masse monétaire neutre avec celle de la présente formule. Au programme demeure, entre autres, la mise en œuvre de la collecte de données techniques par GPS et autres senseurs, pour une durée de 12 mois.

Transferts entre contrats de transport

La Direction effectue chaque année des transferts entre contrats de transport afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. En 2018, les modifications ont inclus, notamment, la fusion de contrats avec deux compagnies d'un même transporteur ou le transfert de producteurs biologiques vers un transporteur détenant déjà une route de ramassage biologique. La Direction a également approuvé des transferts de mandats complets ou partiels à un transporteur voisin.

Mise en commun des frais de transport

En 2018, la mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) en était à sa 20^e année. La contribution du Québec aux pools de transport a été cette année d'environ 6,7 millions de dollars, soit l'équivalent de 0,198 \$ par hectolitre. Cette dépense s'était élevée à 6,9 millions de dollars en 2017, soit l'équivalent de 0,208 \$ par hectolitre.

Le modèle de livraison en cascade (livraisons d'est en ouest) continue à être appliqué afin d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait. Le Comité de transport de P5 demeure en fonction pour améliorer la coordination de ces déplacements et pour partager des statistiques permettant de mieux expliquer et contrôler les coûts de transport de chaque province.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

TRANSPORTATION COST – AVERAGE COST PER HECTOLITRE

	Pool P5 P5 Pool \$/hl	Québec Quebec \$/hl
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451
2015	2,625	2,522
2014	2,736	2,623
2013	2,708	2,626
2012	2,655	2,581
2011	2,653	2,522

Carburant diesel

Le coût associé au diesel a augmenté de 4,8 % en 2018, soit une hausse de près de 670 000 \$ comparé à l'année 2017. Le prix moyen du diesel en 2018 a été plus élevé de 0,1632 \$ le litre. Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue à la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec.

Dégel

La période de dégel sur le réseau routier a une durée statutaire de 61 jours dans trois zones géographiques. La période est demeurée statique dans la zone 1. Après plusieurs révisions, elle s'est terminée 14 jours plus tôt dans la zone 2 et 21 jours plus tôt dans la zone 3. Ceci représente une économie d'environ 79 000 \$ comparé au coût budgété. Environ 84 % des circuits se trouvent dans la zone 1.

Déchargements partiels

Le coût des déchargements partiels a été d'environ 279 000 \$ en 2018. Les Producteurs de lait assument les 60 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel. Ces frais s'ajoutent aux tarifs établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières.

Réseau routier

Près de 75 000 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait. L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

Marchés de créneau

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique. En 2018, 136 producteurs de lait certifié biologique ont produit 57,9 millions de litres de lait. Plus de 82 % de ce lait a été transformé pour les besoins du marché biologique. La collecte a été effectuée par 14 transporteurs et acheminée à 18 usines québécoises, incluant 5 producteurs-transformateurs, et à 3 usines ontariennes.

Enfin, 3,6 millions de litres de lait ont été livrés pour le marché casher. D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières telles que celles pour du lait de troupeaux alimentés de foin sec, du lait de troupeaux de race jersey ou canadienne et du lait de vaches nourries sans OGM.

Groupe de liaison du transport de lait canadien (GLTLC)

Le Nouveau-Brunswick a été l'hôte du GLTLC en septembre 2018. Cette rencontre réunissant les membres du personnel technique permet les échanges entre provinces sur la situation des coûts de transport et sur la mise en place de projets d'optimisation dans différentes provinces canadiennes. Après que les provinces aient présenté le portrait de la collecte dans leur région ainsi que les défis rencontrés durant la dernière année, des discussions ont porté sur les programmes de remplacement des ordinateurs de poche utilisés par les essayeurs, les charges légales, le suivi des lavages de citernes, la gestion des chargements refusés par une usine, et plusieurs autres sujets qui illustrent la réalité de la gestion du transport du lait.

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

STATISTICS ON MILK TRANSPORTATION CONTRACTS

Type d'équipement Vehicle type	2018					2017				
	Nombre Number	Circuit Route	Volume tarifé Volume subject to rate formula		Kilométrage annuel Annual kilomètres	Nombre Number	Circuit Route	Volume tarifé Volume subject to rate formula		Kilométrage annuel Annual kilomètres
			Litres	%				Litres	%	
Camion-citerne 12 roues <i>Tank truck, 12 wheels</i>	35	120	349 243 915	9,83	2 683 024	34	119	351 418 880	10,97	3 335 972
Citerne 3 essieux <i>Tank, 3 axles</i>	31	67	332 068 903	9,34	2 083 201	41	90	445 197 606	13,90	3 795 288
Citerne 4 essieux <i>Tank, 4 axles</i>	239	495	2 872 890 135	80,83	23 504 741	198	414	2 405 763 480	75,13	23 224 239
Total	305	682	3 554 202 953	100,00	28 270 966	273	623	3 202 379 966	100,00	30 355 499

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC^{1, 6}

MILK PROCESSING PROFILE IN QUEBEC^{1, 6}

	2018		2017		2016		2015		2014	
	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk
Grandes entreprises laitières ² <i>Large dairy enterprises²</i>	3	81,42	3	81,75	3	81,65	3	81,04	3	80,68
Moyennes entreprises laitières ³ <i>Medium dairy enterprises³</i>	37	18,12	36	17,75	35	17,84	34	18,44	34	18,78
Petites entreprises laitières ⁴ <i>Small dairy enterprises⁴</i>	53	0,46	54	0,50	57	0,51	55	0,52	53	0,54

TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

PROCESSING BY REGION

	2018		2017		2016		2015		2014	
	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	84	91,37	84	91,70	87	91,78	90	91,95	89	92,28
Régions périphériques ⁵ <i>Outlying regions⁵</i>	26	8,63	26	8,30	26	8,22	22	8,05	21	7,72
Québec <i>Quebec</i>	110	100,00	110	100,00	113	100,00	112	100,00	110	100,00

1 Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.
Dairy enterprises in operation during the year.

2 Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.
Dairy enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres.

3 Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 500 000 litres par jour.
Dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually and less than 500,000 per day.

4 Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.
Dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually.

5 Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.
The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Les Îles and Bas-Saint-Laurent, as defined in the milk marketing agreements.

6 Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 18 producteurs-transformateurs qui ont transformé 6,2 millions de litres de lait en 2018. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.
Among all dairy enterprises, 18 are producer-processors who processed 6.2 million litres of milk in 2018. A producer-processor is defined as follows: a producer with a permit to operate a dairy plant who uses the milk from his own herd for this purpose.

TRANSPORTATION

THE TRANSPORTATION SECTION OF THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IS MAINLY RESPONSIBLE FOR ANNUALLY UPDATING MILK TRANSPORTATION CONTRACTS IN ACCORDANCE WITH THE MILK TRANSPORTATION AGREEMENT BETWEEN LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, THE ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, PROLAIT TRANSPORT, AGROPUR COOPERATIVE AND NUTRINOR COOPERATIVE.

Negotiation of the Milk Transportation Agreement and review of the pricing formula

The Transportation Agreement expired on October 31, 2018. The parties to the Agreement held two negotiation sessions with the goal of a quick renewal, focused on adjusting indexable variables, pending the development of a brand new pricing formula. The latter is used to determine shipping rates for the routes covered under an individual contract. Talks on this subject will continue in 2019.

Although the current pricing formula has been adjusted several times over the years, it has not undergone an in-depth review since 1992. The review process began in January 2017, continued in 2018 with six work sessions and will carry on in 2019. The Pricing Committee's objectives are to set parameters and equations that will be representative of current best practices in transportation and implement them by maintaining a neutral money supply with the current formula's supply. Some of the items that will remain on the program include collecting technical data by GPS and other sensors for a 12-month period.

Transfers between transportation contracts

Every year, the Department performs transfers between transportation contracts to ensure that the optimum equipment use objectives are met. In 2018, changes included the merger of contracts with two companies of the same transporter and the transfer of organic producers to a transporter who already had one organic pickup route. The Department also approved transfers of full or partial jobs to a neighbouring transporter.

Transportation cost pooling

2018 was the 20th year that transportation costs were pooled by the provinces who signed the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5). Quebec's contribution to the transportation pools this year was approximately \$6.7 million, i.e. the equivalent of \$0.198 per hectolitre. This expense was \$6.9 million in 2017, i.e. the equivalent of \$0.208 per hectolitre.

The cascading delivery model (shipments from east to west) continues to be applied in an effort to optimize transportation costs associated with interprovincial milk transportation requirements. The P5 Transportation Committee continues to work on improving movement coordination and to share statistics that help explain and control the transportation costs of each province.

Diesel fuel

The cost associated with diesel increased 4.8% in 2018, i.e. up nearly \$670,000 from 2017. The average price of diesel in 2018 was higher by \$0.1632 per litre. The rates paid to transporters varied according to the fuel price indexing clause set out in the Milk Transportation Agreement. Indexing is based on monthly survey results provided by the Régie de l'énergie du Québec.

Thaw

The thaw period on the road network has a statutory period of 61 days in three geographical zones. The period remained static in zone 1. After several reviews, it ended 14 days earlier in zone 2 and 21 days earlier in zone 3. This represents around \$79,000 in savings compared to the budgeted cost. Approximately 84% of the routes are located in zone 1.

Partial loads

The cost of partial loads was around \$279,000 in 2018. Les Producteurs de lait covers the first \$60 of the cost of a partial load. These costs are in addition to the rates set out in the transportation contracts and are covered by the transportation pool. These operations are meant to fill orders by small dairy enterprises.

Road system

Transporters billed nearly \$75,000 for detours not covered in milk transportation contracts. All detours caused by construction work were verified by checking the start and end dates of construction sites provided by the Ministère des Transports du Québec.

Niche markets

Les Producteurs de lait du Québec organizes special milk pickup routes to encourage the development of niche markets, such as the organic milk market. In 2018, 136 certified organic milk producers produced 57.9 million litres of milk. More than 82% of that milk was processed for organic market needs. The milk was picked up by 14 transporters and brought to 18 Quebec plants, including 5 producer-processors, and 3 Ontarian plants.

Finally, 3.6 million litres of milk were delivered for the kosher market. Other smaller routes met particular demands such as milk from dry-hay-fed herds, milk from herds of Jersey or Canadienne cows, and milk from cows fed with non-GMO feed.

Canadian Milk Transport Liaison Group (CMTLG)

New Brunswick hosted the CMTLG in September 2018. This meeting between technical staff members allows provinces to discuss the issue of transportation costs and the implementation of optimization projects in various Canadian provinces. After the provinces presented an overview of pickups in their region and the challenges encountered in the last year, they discussed the programs for replacing the pocket computers used by graders, legal loads, monitoring of tank washing, management of loads refused by a plant, and many other topics that illustrate the reality of milk transportation management.



CONTRÔLE DE LA QUALITÉ, DU VOLUME ET DE LA COMPOSITION

LA SECTION CONTRÔLE DE LA QUALITÉ, DU VOLUME ET DE LA COMPOSITION DE LA DIRECTION GESTION DU LAIT VEILLE À L'APPLICATION DES NORMES PRÉVUES PAR LES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT ET À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR LES PRODUCTEURS LAITIERS. ÉGALEMENT, ELLE A LA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QUE LES ANALYSES DE COMPOSITION ET LA MESURE DES VOLUMES SONT CONFORMES AU LAIT LIVRÉ PAR LES PRODUCTEURS ET AU LAIT PAYÉ PAR LES USINES.



MARC-ANDRÉ GRAVEL, responsable au contrôle de la qualité et aux contrôles techniques *Quality Control and Technical Controls Manager*

MARIO GUERTIN, agent à la réglementation et aux contrôles techniques *Regulatory and Technical Controls Officer*

JULIE LANTHIER, agente au contrôle de la qualité et aux contrôles techniques *Quality Control and Technical Controls Officer*

ÉVELYNE SANFAÇON, agente au contrôle de la qualité et aux contrôles techniques *Quality Control and Technical Controls Officer*

Bactéries totales

Pour l'année 2018, le pourcentage de lait conforme à la norme du comptage des bactéries totales (BT) s'établit à 97,17 %, comparativement à 97,32 % en 2017. La moyenne pondérée annuelle de bactéries totales dans le lait est passée de 27 318 BT par millilitre en 2017 à 28 813 BT par millilitre en 2018.

Cellules somatiques

Le pourcentage de lait conforme à la norme de comptage des cellules somatiques (CS) est de 98,21 % en 2018, comparativement à 97,90 % en 2017. La moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques dans le lait a diminué, passant de 209 449 CS par millilitre pour l'année 2017 à 203 427 CS par millilitre pour l'année 2018.

Adultération du lait par l'eau

En 2018, le pourcentage des analyses de dépistage du point de congélation du lait conforme à la norme s'est établi à 99,77 %, comparativement à 99,81 % en 2017.

Primes à la qualité

Au cours de l'année, près de 4 000 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime à la qualité versée mensuellement aux producteurs qui obtiennent des résultats égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS par millilitre. Également, près de 72 % des producteurs de lait certifié biologique ont reçu la prime à la qualité spécifique au lait biologique au moins une fois.

La prime qualité prévue aux conventions de mise en marché du lait est financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs. Elle est versée mensuellement à chacun des producteurs dont les résultats affichent 15 000 BT par millilitre et moins et 150 000 CS par millilitre et moins lorsque la moyenne provinciale a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre pendant la période de référence. Entre janvier et décembre 2018, plus de 2 600 producteurs ont reçu cette prime à au moins une occasion. Le montant de la prime versée mensuellement a fluctué de 0,2265 \$ à 0,3727 \$ par hectolitre. La moyenne pondérée québécoise pour la période de référence de décembre 2017 à novembre 2018 a été de 203 447 CS par millilitre, ce qui assurera le maintien de la prime en 2019.

Suspension de la collecte

Pour l'année 2018, 35 producteurs ayant cumulé quatre pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période mobile de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue, certains plus d'une fois, pour un total de 40 suspensions.

Protocole d'intervention

Les conseillers en qualité du lait de Valacta ont réalisé près de 400 interventions à la ferme, en plus du service-conseil par téléphone, afin de guider les producteurs ayant des problèmes avec la qualité du lait de leur ferme. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Valacta et ses conseillers à la qualité du lait pour assurer le suivi permettant de trouver les problèmes et de travailler à des solutions.

Programme de reconnaissance Lait'xcellent

Le programme Lait'xcellent souligne le travail et l'engagement des producteurs qui ont réussi à livrer constamment un lait de la meilleure qualité. Chaque année, Les Producteurs de lait du Québec décernent trophées et bourses à trois gagnants provinciaux et à trois gagnants dans chaque région. Des certificats sont également décernés afin de souligner l'atteinte des objectifs en matière de qualité de lait exceptionnelle tout au long de l'année. Au total, 299 certificats « Très grande distinction » et 668 certificats « Grande distinction » seront remis pour 2018. De plus, Les Producteurs de lait remettent 437 certificats « Amélioration » aux producteurs dont les résultats de qualité du lait pour 2018 se sont améliorés d'au moins 20 % par rapport à ceux de l'année précédente.

Contrôle du volume et de la composition

Le personnel effectue des visites aux usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques. Au cours de l'année 2018, le personnel a collaboré à quatre reprises à la formation d'un total de 60 nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Des vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs qui en ont fait la demande ou dont le circuit de ramassage présentait des variations importantes ont été réalisées durant l'année. Une seconde unité de calibration mobile a été ajoutée à l'automne afin de répondre plus adéquatement à la demande et sera en

opération en 2019. Toutes ces mesures permettent au personnel, en collaboration avec les transporteurs de lait, de maintenir l'écart entre le volume mesuré à la ferme et le volume reçu selon le compteur à l'usine le plus bas possible. En 2018, cet écart a été de 0,16 %, soit le même qu'en 2017.

En 2018, 96 % de tout le lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé et 96 % de tout le lait livré a été échantillonné à l'aide d'un échantillonneur approuvé pour les besoins de la facturation du lait.

De plus, les employés collaborent avec le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), responsable de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait de Valacta.

En 2018, les teneurs en matière grasse et en lactose ont augmenté respectivement de 0,0077 kilogramme par hectolitre et de 0,0008 kilogramme par hectolitre, comparativement à l'année précédente. La teneur en protéine a diminué de 0,0355 kilogramme par hectolitre, variation causée principalement par la modification, depuis septembre 2018, de l'analyse infrarouge qui exprime dorénavant les résultats de la protéine vraie (caséines + protéines du lactosérum) au lieu de la protéine totale (caséines + protéines du lactosérum et azote non protéiques). Dorénavant, l'azote non protéique est ajouté aux autres solides. En tenant compte de l'augmentation des autres solides, la teneur des solides totaux a augmenté de 0,0260 kilogramme par hectolitre.

Plusieurs vérifications et enquêtes ont été réalisées par Les Producteurs de lait du Québec, ou conjointement avec le MAPAQ, dans des fermes qui contrevenaient au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Les fautifs se sont vu imposer des amendes pour les infractions commises.

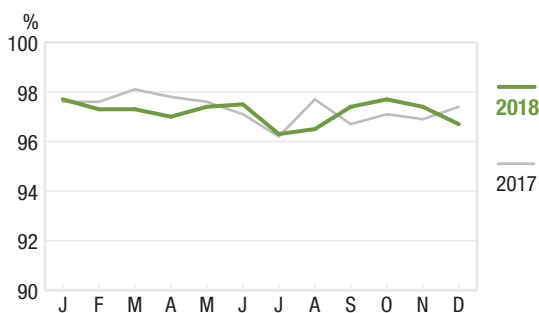
QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATES

STRATIFICATION OF MILK QUALITY

	Résultats d'analyse Analysis results	2018 % volume	2017 % volume	2018 % analyses	2017 % analyses
Bactéries totales – <i>Total bacteria count</i>	1 à/to 15 000/ml	54,70	56,33	54,22	55,98
	15 001 à/to 50 000/ml	36,40	35,62	37,11	36,15
	50 001 à/to 121 000/ml	6,07	5,37	5,94	5,33
	plus de/more than 121 000/ml	2,83	2,68	2,73	2,54
Cellules somatiques – <i>Somatic cell count</i>	1 à/to 100 000/ml	7,56	6,38	7,82	6,47
	100 001 à/to 200 000/ml	46,57	44,51	43,02	41,44
	200 001 à/to 300 000/ml	33,26	35,04	33,71	35,04
	300 001 à/to 400 000/ml	10,82	11,97	12,75	13,94
	plus de/more than 400 000/ml	1,79	2,10	2,70	3,11

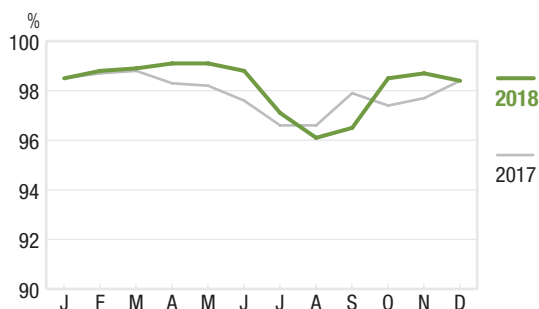
LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES

MILK CONFORMING TO STANDARD – TOTAL BACTERIA COUNT



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES

MILK CONFORMING TO STANDARD – SOMATIC CELL COUNT



EXIGENCES QUALITATIVES – 2018

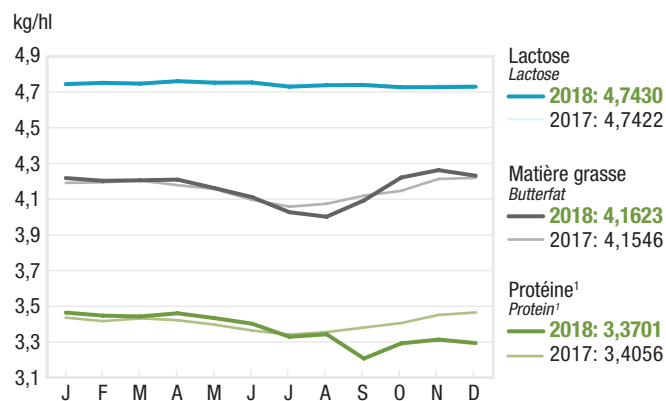
QUALITY REQUIREMENTS – 2018

Type d'analyse Analysis	Norme Standard
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	121 000 CBI ¹ /ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml 121,000 IBC ¹ /ml – Notice at 50,000 IBC/ml
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7 000 UFC ² /ml 7,000 CFU ² /ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml 400,000 SC/ml – Notice at 350,000 SC/ml
Adulteration par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse Negative
Adulteration par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,507°C Freezing point with limit of -0.507°C
Adulteration par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse Negative
Sédiments <i>Sediments</i>	Aucuns sédiments No sediments
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur No bad smell
Température <i>Temperature</i>	4°C maximum 4°C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur No bad taste
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise No falsification allowed

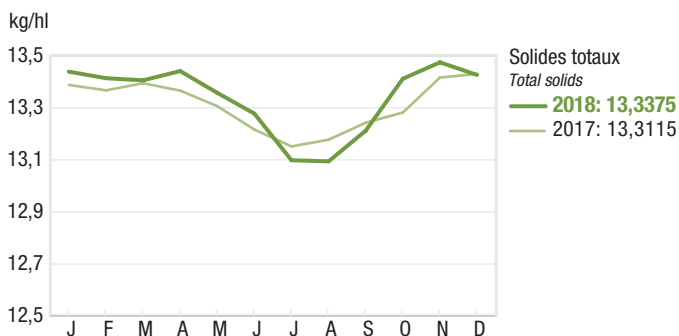
- Comptage bactérien individuel
Individual bacteria count
- Unités formant des colonies
Colony forming units

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE

MONTHLY TEST – WEIGHTED AVERAGE



¹ À compter de septembre 2018, les résultats d'analyse concernant la protéine sont exprimés en protéines vraies (caséines + protéines du lactosérum). L'azote non protéique est ajouté aux autres solides.
Starting in September 2018, protein analysis results will be expressed as "true" proteins (caseins + whey proteins). Non-protein nitrogen is added to the other solids.



POURCENTAGE DU VOLUME MESURÉ PAR UN COMPTEUR APPROUVÉ ET ÉCHANTILLONNÉ PAR UN ÉCHANTILLONNEUR APPROUVÉ

PERCENTAGE OF VOLUME MEASURED BY AN APPROVED METER AND SAMPLED BY AN APPROVED SAMPLER

Volume
Volume

96 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

96% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)
Milk composition (butterfat, protein, lactose and other solids)

96 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

96% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.

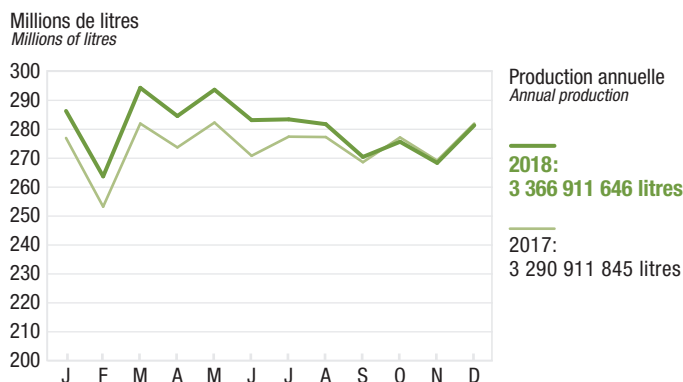
MOYENNE DES RÉSULTATS D'ANALYSE

AVERAGE ANALYSIS RESULTS

	2018 Moyenne pondérée Weighted average	2017 Moyenne pondérée Weighted average
Bactéries totales/ml Total bacteria count/ml	28 813	27 318
Cellules somatiques/ml Somatic cell count/ml	203 427	209 449

VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT

MONTHLY MILK PRODUCTION VOLUME



QUALITY, VOLUME AND COMPOSITION CONTROL

THE QUALITY, VOLUME AND COMPOSITION CONTROL SECTION OF THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT ENSURES THE APPLICATION OF THE STANDARDS SET OUT IN THE MILK MARKETING AGREEMENTS AND THE IMPROVEMENT OF THE QUALITY OF MILK DELIVERED BY DAIRY PRODUCERS. IN ADDITION, IT IS RESPONSIBLE FOR ENSURING THAT THE COMPOSITION ANALYSES AND VOLUME MEASUREMENTS ARE CONSISTENT WITH THE MILK SHIPPED BY PRODUCERS AND PAID FOR BY THE PLANTS.

Total bacteria

In 2018, 97.17% of milk met the total bacteria (TB) count standard, compared to 97.32% in 2017. The annual weighted average total bacteria count in milk went from 27,318 TB per millilitre in 2017 to 28,813 TB per millilitre in 2018.

Somatic cells

The percentage of milk that complied with the somatic cell (SC) count standard was 98.21% in 2018, compared to 97.90% in 2017. The annual weighted average somatic cell count in milk decreased from 209,449 SC per millilitre in 2017 to 203,427 SC per millilitre in 2018.

Milk adulteration by water

In 2018, the percentage of milk freezing point screening tests that met the standard was 99.77%, compared to 99.81% in 2017.

Quality premiums

During the year, the monthly quality premium paid to producers whose results are equal to or lower than 20,000 TB and 200,000 SC per millilitre was paid to nearly 4,000 producers at least once. Also, the quality premium for certified organic milk producers was paid to nearly 72% of those producers at least once.

The quality premium set out in the milk marketing agreements is funded equally by processors and producers. It was paid on a monthly basis to each producer whose results did not exceed 15,000 TB per millilitre and 150,000 SC per millilitre when the provincial average did not exceed 250,000 SC per millilitre during the reference period. From January to December 2018, over 2,600 producers received this premium at least on one occasion. The amount of the monthly paid premium fluctuated from \$0.2265 to \$0.3727 per hectolitre. Quebec's weighted average for the reference period from December 2017 to November 2018 was 203,447 SC per millilitre, which will ensure that the premium continues in 2019.

Suspension of pickup

In 2018, pickup was suspended for 35 producers who accumulated four or more penalties for total bacteria or somatic cells over a rolling 12-month period, and more than once for some, for a total of 40 suspensions.

Intervention protocol

Valacta's milk quality advisors made nearly 400 farm visits, in addition to telephone calls, to guide producers on how to deal with milk quality problems on their farms. Les Producteurs de lait du Québec entrusts Valacta and its milk quality advisors with following up in an effort to find problems and work on solutions.

Lait'xcellent recognition program

The Lait'xcellent program recognizes the work and commitment of producers who succeed in consistently delivering the best quality milk. Every year, Les Producteurs de lait du Québec awards trophies and cash prizes to three provincial winners and three winners in each region. Certificates are also presented in recognition of producers who attain outstanding milk quality goals over the course of the year. In total, 299 "Very Great Distinction" certificates and 668 "Great Distinction" certificates will be awarded for 2018. In addition, Les Producteurs de lait du Québec issues 437 "Improvement" certificates to producers who improved their milk quality results in 2018 by at least 20% compared to the previous year.

Volume and composition control

Staff members make visits to plants to inspect the meters and automatic samplers. In 2018, staff participated in four training sessions for a total of 60 new milk graders at the Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. During the year, calibration checks were conducted on the bulk tanks of producers who requested them or on pickup routes that showed significant variations. A second mobile calibration unit was added in the fall to more adequately meet the demand and will be in operation in 2019. All of these measures help the staff, in collaboration with milk transporters, keep the difference between the volume measured on the farm and the volume received according to the meter at the plant as low as possible. In 2018, this difference was 0.16%, i.e. the same as in 2017.

In 2018, 96% of all milk shipped by producers was measured at the plant by an approved meter and 96% of all milk delivered was sampled by an approved sampler for milk billing purposes.

In addition, employees worked with the staff of the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) who are responsible for validating the results of Valacta's milk composition tests performed in Valacta's laboratory.

In 2018, butterfat and lactose content increased by 0.0077 kilograms per hectolitre and 0.0008 kilograms per hectolitre respectively, compared to the previous year. Protein content decreased by 0.0355 kilograms per hectolitre, a variation caused mainly by the switch in September 2018 to infrared analysis, which means that the results are now expressed in true protein (caseins + whey proteins) instead of total protein (caseins + whey proteins and non-protein nitrogen). From now on, non-protein nitrogen will be added to the other solids. When taking the increase in other solids into account, total solids content increased 0.0260 kilograms per hectolitre.

Several inspections and investigations were conducted by Les Producteurs de lait du Québec, or jointly with the MAPAQ, at farms that violated the By-law respecting quotas for milk producers. Offenders were fined for the offences they committed.



PROACTION

LA DIRECTION GESTION DU LAIT APPLIQUE ET COORDONNE LE PROGRAMME PROACTION AU QUÉBEC. ELLE EFFECTUE LES SUIVIS DES VALIDATIONS ET ASSURE L'ACCRÉDITATION DES PRODUCTEURS. ELLE INFORME LES PRODUCTEURS SUR LES EXIGENCES DU PROGRAMME, QUE CE SOIT PAR DES SÉANCES DE FORMATION, PAR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET **PROACTION.QUEBEC** OU PAR LA RÉDACTION D'ARTICLES POUR LA REVUE *LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS*.



MARIE-PIER BEAUCHAMP, coordonnatrice au programme d'assurance qualité *Quality Assurance Program Coordinator*
AUDREY BLANCHETTE-PELLERIN, technicienne à la gestion du lait *Milk Management Technician*
STÉPHANE FOURNIER, agent au programme d'assurance qualité *Quality Assurance Program Officer*

Validation

Au cours de l'année 2018, les agents de validation ont visité 2 424 exploitations laitières pour une validation complète menant à la certification proAction. Ceci porte à 4 999 le nombre total d'entreprises laitières actives certifiées au 31 décembre 2018. À la fin de l'année, 99 % des producteurs représentant 99 % du volume de lait produit détenaient une certification proAction.

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin de préserver la crédibilité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard et représentant 5 % des producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration au cours d'une année doit faire l'objet d'une validation à la ferme. En 2018, 2 435 producteurs ont rempli et soumis un tel formulaire. Pour la même période, 121 validations ont eu lieu chez les producteurs sélectionnés au hasard à la suite de leur autodéclaration. Au 1^{er} avril, conformément à une décision du conseil d'administration, le montant pour la validation à la ferme, assumé par le fonds affecté au programme proAction, est passé à 210 \$.

Pénalités

Les conventions de mise en marché du lait prévoient une pénalité de 8 \$ par hectolitre pour les producteurs non certifiés pour le volet sur la salubrité des aliments. En décembre 2018, 47 producteurs étaient pénalisés comparativement à 54 un an auparavant. Au cours de

l'année, les conventions ont été modifiées et prévoient maintenant aussi que le producteur qui n'est pas titulaire d'un certificat en raison d'un manquement se rapportant aux exigences des volets bien-être animal ou traçabilité est pénalisé de 2 \$ par hectolitre. Cette pénalité augmente de 2 \$ par hectolitre tous les trois mois suivant la révocation du certificat, jusqu'à un maximum de 8 \$ par hectolitre. Aucun producteur n'a été pénalisé en 2018 spécifiquement pour ces derniers volets.

Volet bien-être animal

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme.

Le fonds affecté au programme proAction couvre les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada.

Volet biosécurité

Une formation en ligne a été organisée afin d'informer les producteurs sur les nouvelles exigences qui entreront en vigueur en septembre 2019 en lien avec le volet biosécurité. Un crédit de 100 \$ applicable pour les frais reliés à l'évaluation des risques pour la biosécurité à la ferme par le médecin-vétérinaire est offert depuis le 1^{er} septembre 2018 afin d'inciter les producteurs à la faire compléter.

Service Accompagnement proAction

Valacta a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation pour leur première certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service.

Formation continue

Au 31 décembre 2018, 13 agents de validation étaient accrédités au Québec. Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec assument aussi le suivi des agents de validation afin de permettre l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada. Une séance de formation continue ainsi que des webinaires leur ont été offerts en 2018. Conformément au Manuel et procédures d'accréditation du programme proAction, sept agents de validation ont été supervisés par le personnel des Producteurs de lait du Québec et trois agents, par Les Producteurs laitiers du Canada lors de validations à la ferme.

PROACTION

THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IMPLEMENTS AND COORDINATES THE PROACTION PROGRAM IN QUEBEC. IT FOLLOWS UP THE VALIDATIONS AND ENSURES THAT PRODUCERS ARE REGISTERED. IT INFORMS PRODUCERS OF THE PROGRAM REQUIREMENTS BY PROVIDING TRAINING SESSIONS, UPDATING THE **PROACTION.QUEBEC** WEB SITE AND DRAFTING ARTICLES FOR *LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS* MAGAZINE.

Validation

In 2018, validators visited 2,424 dairy operations to perform a complete validation as part of the proAction registration process. This brings the total number of active, registered dairy farms to 4,999 as at December 31, 2018. At the end of the year, 99% of the producers representing 99% of the volume of milk produced had their proAction registration.

The validation cycle takes place over two years: A full validation is performed in the first year and a self-declaration form is submitted in the second. To keep the registration process credible, a random sample of 5% of the producers who submitted a self-declaration form during the year must receive an on-farm validation. In 2018, 2,435 producers filled out and submitted a self-declaration form. In the same period, 121 validations were performed on the farms of randomly selected producers who had submitted self-declaration forms. On April 1, in accordance with the decision of the Board of Directors, the farm validation amount covered by the fund allocated to the proAction program rose to \$210.

Penalties

The milk marketing agreements set out a penalty of \$8 per hectolitre for producers who are not certified for the food safety module. In December 2018, 47 producers were penalized, compared to 54 in the previous year. During the year, the agreements were amended and now also stipulate that producers who do not have a certificate because of a violation involving animal care or traceability module requirements will be penalized \$2 per hectolitre. This penalty increases by \$2 per hectolitre every three months after they are deregistered, up to a maximum of \$8 per hectolitre. No producers were penalized in 2018 specifically for these two modules.

Animal care module

Les Producteurs de lait du Québec continued to work with Holstein Canada on the animal body condition, injury (hock, knees and neck) and lameness assessment. This assessment is a requirement of the animal care module and must be carried out prior to the on-farm validation.

The fund allocated to the proAction program covers the costs of Holstein Canada's animal assessment.

Biosecurity module

Online training was set up to inform producers of the new biosecurity module requirements that will take effect in September 2019. A \$100 credit for the cost of an on-farm biosecurity risk assessment performed by a veterinary has been offered since September 1, 2018 to encourage producers to have this assessment done.

ProAction Guidance service

Valacta continued to offer the proAction Guidance service to producers who wanted to receive assistance in completing the pre-requisites for their initial registration. Les Producteurs de lait du Québec covers the cost of the first two hours of this service.

Continuing education

As at December 31, 2018, 13 validators were accredited in Quebec. Each provincial organization is responsible for organizing and providing services for the proAction certification program. Les Producteurs de lait du Québec also follows up with validators in order to help them obtain and keep their accreditation with Dairy Farmers of Canada. A continuing education session and webinars were offered in 2018. In compliance with the Registration System Manual and Procedures of the proAction program, seven validators were supervised by Les Producteurs de lait du Québec staff members and three validators were supervised by Dairy Farmers of Canada during on-farm validations.



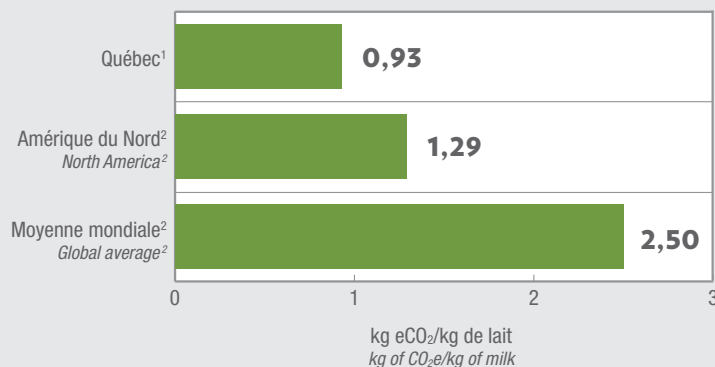
EMPREINTE CARBONE

CARBON FOOTPRINT



EMPREINTE CARBONNE D'UN KILO DE LAIT

CARBON FOOTPRINT OF ONE KILO OF MILK



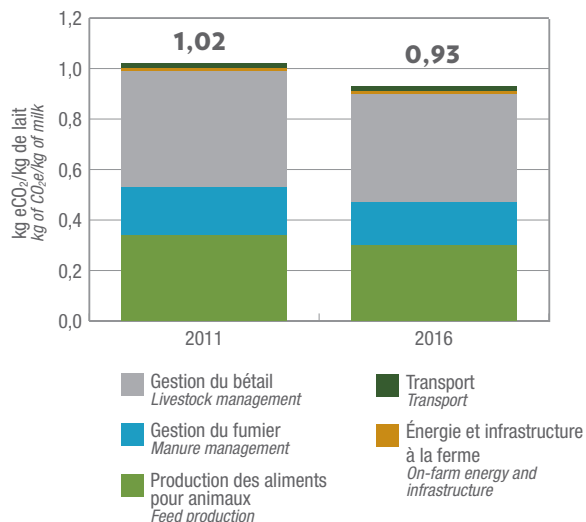
DIMINUTION DE
8,7%
DE L'EMPREINTE
CARBONE

8.7% decrease in the carbon footprint

L'empreinte carbone de la production d'un kilogramme de lait au Québec a diminué de 8,7 %¹ de 2011 à 2016. Cette baisse de l'intensité de l'émission de la production laitière est due en grande partie à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité des producteurs de lait.

Évolution de l'empreinte carbone d'un kilo de lait livré à l'usine

Changes in the carbon footprint of one kilo of milk delivered to the plant



LE TRANSPORT, PRINCIPAL RESPONSABLE DES GES AU QUÉBEC

Au Québec, le secteur des transports constitue le plus grand émetteur de gaz à effets de serre³, avec 43 % des émissions totales, suivi de l'industrie, 30,1 %, des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, 10,8 %. L'agriculture arrive au 4^e rang, avec 9,6 % du total. L'inventaire québécois montre que les émissions attribuables à la fermentation entérique des bovins laitiers et de boucherie ont diminué de 9,5 % de 1990 à 2016 et représentent 3,7 % des émissions de la province.

The carbon footprint of producing one kilogram of milk in Quebec decreased by 8.7%¹ from 2011 to 2016. This decrease in the intensity of dairy production emissions is largely due to productivity and efficiency improvements made by milk producers.

TRANSPORTATION, THE MAIN GHG EMITTER IN QUEBEC

In Quebec, at 43% of total emissions, the transportation sector is the largest greenhouse gas emitter,³ followed by industry, at 30.1%, and the residential, commercial and institutional sectors, at 10.8%. Agriculture comes in 4th, at 9.6% of the total. Quebec's inventory shows that enteric fermentation attributable to dairy and beef cattle accounts for 3.7% of provincial emissions and that these emissions decreased by 9.5% from 1990 to 2016.

¹ Groupe Agéco, Mise à jour; Résumé.
Groupe Agéco, Update; Summary.

² FAO and GDP, Climate change and dairy sector.
FAO and GDP, Climate change and dairy sector.

³ Gouvernement du Québec (2018). Inventaire des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, 40 p.
Government of Quebec (2018). Inventaire des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, 40 p.



TECHNOLOGIE ET INFORMATION DE GESTION

LA DIRECTION TECHNOLOGIE ET INFORMATION DE GESTION A SOUS SA RESPONSABILITÉ LES ACTIVITÉS RELATIVES AUX SYSTÈMES D'INFORMATION, À LA BUREAUTIQUE, À LA RÉSEAUTIQUE, AU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES ET AU SOUTIEN INFORMATIQUE. ELLE TRAVAILLE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES AUTRES DIRECTIONS À L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS. DES CONSULTANTS EXTERNES APPORTENT UNE FLEXIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE AFIN DE RÉPONDRE AUX DEMANDES ET À LA RÉALISATION DE CERTAINS PROJETS.



PHILIP ARSENAULT, analyste-programmeur *Programmer Analyst*
HUGO BÉLANGER, directeur de la technologie et de l'information de gestion
Director, Technology and Management Information
CLAUDE DAIGNEAULT, analyste-programmeur *Programmer Analyst*
JACKIE DUBÉ, coordonnateur infrastructure *Infrastructure Coordinator*
YACINE KEBIR, analyste-programmeur *Programmer Analyst*
HUGUES LAVOIE, coordonnateur au développement *Development Coordinator*
MONA OUELLET, analyste-programmeure *Programmer Analyst*
SÉBASTIEN RICHARD, agent réseau et soutien aux utilisateurs *Network and User Support Officer*

Une année difficile

La Direction a connu une année difficile sur le plan des ressources humaines. En effet, après un long combat contre la maladie, la directrice, Sylvie Giroux, est décédée en juin. À cette triste nouvelle, s'est ajouté le départ en congé maladie longue durée de deux autres employés. Cela a eu un effet direct sur le rythme de réalisation des projets et sur la capacité de soutien et de résolution des problèmes des systèmes en place.

Nouvelle direction et réorganisation

En octobre 2018, un nouveau directeur s'est joint à l'équipe. Après étude et analyse des dossiers, un processus de réorganisation et de continuité des opérations s'est mis en place. Pour appuyer ce plan de redressement et dans le contexte de la mise à jour de nos systèmes vieillissants, de nouvelles ressources ont été embauchées. Ces ressources réduiront le recours aux services de consultants externes à long terme.

Offre de service à des producteurs des provinces maritimes

Au cours de l'année, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont manifesté de l'intérêt pour l'utilisation de nos services technologiques afin de répondre, en tout ou en partie, à leur besoin de traitement de données et de suivi de leurs dossiers de producteurs. Les discussions ont été fructueuses et se poursuivront en 2019.

Remplacement des ordinateurs de poche

Après neuf années d'usage, la génération des ordinateurs de poche (PDA¹) utilisés pour la saisie des données de collecte du lait était mûre pour un renouvellement. L'opération des nouveaux équipements nécessitait une mise à jour du logiciel, qui a été complétée en cours d'année. Les tests ont débuté à l'automne 2018, en étroite collaboration avec des essayeurs sur le terrain et la Direction de la gestion du lait. Le déploiement débutera en février 2019.

¹ Personal Digital Assistant.

TECHNOLOGY AND MANAGEMENT INFORMATION

THE TECHNOLOGY AND MANAGEMENT INFORMATION DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR ACTIVITIES CONCERNING INFORMATION SYSTEMS, OFFICE AUTOMATION, NETWORKS, SYSTEMS DEVELOPMENT AND TECHNICAL SUPPORT. IT WORKS CLOSELY WITH THE OTHER DEPARTMENTS TO CONTINUOUSLY IMPROVE ADMINISTRATIVE PROCESSES. EXTERNAL CONSULTANTS ARE USED TO ADD FLEXIBILITY IN ANSWERING REQUESTS AND EXECUTING CERTAIN PROJECTS.

A tough year

The Department had a tough year in terms of its human resources. In fact, after a long battle with illness, Director Sylvie Giroux passed away in June. In addition to this sad news, two other employees left on long-term sick leaves. This had a direct impact on project execution speeds and the Department's systems support and problem-solving capability.

New director and reorganization

In October 2018, a new director joined the team. After a review and an analysis of departmental issues were conducted, a reorganization and continuity of operations process was set up. To support this recovery plan and continue updating our aging systems, new resources were hired. These resources will reduce the use of external consultant services over the long term.

Services offered to producers in the Maritime provinces

During the year, New Brunswick and Nova Scotia expressed interest in using our technology services to meet some or all of their data processing and tracking needs for their producer files. Talks were productive and will continue in 2019.

Pocket computers replaced

After nine years of use, the generation of pocket computers (PDA¹) used to enter milk pickup data were ready to be replaced. To run the new equipment, updates needed to be made to the software and were completed during the year. Testing began in the fall of 2018 and was performed in close collaboration with graders in the field and the Milk Management Department. Deployment will begin in February 2019.

¹ Personal Digital Assistant.



EMPREINTE EAU

WATER FOOTPRINT

1 KG DE LAIT
=
10,2 LITRES D'EAU¹
=
72 SECONDES
SOUS LA DOUCHE²

*1 kg of milk = 10.2 litres of water¹ =
72 seconds in the shower²*



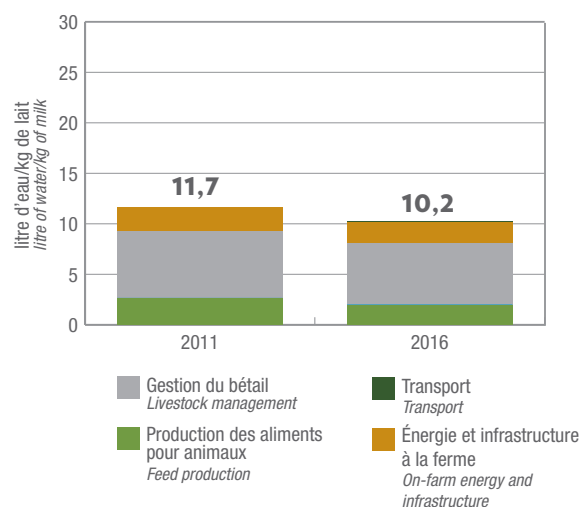
**DIMINUTION DE
12,5 %
DE L'UTILISATION
D'EAU**

12.5% decrease in water use

Produire un kilogramme de lait au Québec en 2016 a nécessité l'utilisation de 10,2 litres d'eau¹. La quantité d'eau requise a diminué de 12,5 % de 2011 à 2016. L'analyse du Groupe Agéco attribue cette performance principalement à l'augmentation de la production de lait par vache, de 13,9 % au Québec entre 2011 et 2016, ce qui a réduit la quantité de ressources consommées par kilogramme de lait produit.

Évolution de l'empreinte eau d'un kilo de lait livré à l'usine

Changes in the water footprint of one kilo of milk delivered to the plant



To produce one kilogram of milk in Quebec in 2016, 10.2 litres of water¹ was required. The quantity of water required decreased by 12.5% from 2011 to 2016. In Groupe Agéco's analysis, this performance can be mainly attributed to the increase in milk production per cow by 13.9% in Quebec between 2011 and 2016, which reduced the quantity of resources consumed per kilogram of milk produced.

¹ Groupe Agéco, Mise à jour; Résumé.
Groupe Agéco, Update; Summary.

² <http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/consommation/outils/calculateur-consommation-eau.html>



FINANCES ET ADMINISTRATION

LA DIRECTION FINANCES ET ADMINISTRATION A LA RESPONSABILITÉ DE TRAITER LES OPÉRATIONS COMPTABLES ET DE PRODUIRE L'INFORMATION FINANCIÈRE DES DIFFÉRENTS FONDS DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, INCLUANT LES GROUPES RÉGIONAUX. ELLE ASSUME ÉGALEMENT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU FONDS DU POOL POUR LA MISE EN MARCHÉ DU LAIT PRODUIT AU QUÉBEC, CE QUI INCLUT LES PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS, AUX TRANSPORTEURS ET AUX FOURNISSEURS DE SERVICES AINSI QUE LA FACTURATION DES USINES. DE PLUS, LA DIRECTION ENREGISTRE LES TRANSACTIONS D'ACHAT ET DE VENTE DE QUOTAS DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC RÉALISÉES PAR LE SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ). ENFIN, ELLE FOURNIT UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET DES CONSEILS FINANCIERS AUX INSTANCES DE L'ORGANISATION ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE.



MARTINE BÉDARD, technicienne comptable *Accounting Technician*
GENEVÈVE BORDELEAU, technicienne comptable *Accounting Technician*
SUZANNE DESBIENS, assistante comptable *Accounting Assistant*
NICOLE DUMAS, secrétaire *Secretary*
DANIEL DUPUIS, directeur des finances et de l'administration *Director, Finance and Administration*
ANDRÉE GAUTHIER, commis comptable *Accounting Clerk*
ELAINE PELLERIN, coordonnatrice, service du pool *Pool Service Coordinator*
PATRICK VERSTRICHT, comptable de gestion *Management Accountant*

En 2018, suivant l'adoption d'une résolution à l'assemblée générale annuelle, la contribution des producteurs pour l'administration du plan conjoint a été modifiée pour passer de 3,52 ¢ par kilogramme de solides totaux à 3,18 ¢ par kilogramme de solides totaux, soit une baisse d'environ 10 %. Cette baisse du taux de contribution a été mise en place le 1^{er} juin 2018 et représentait près de 878 000 \$.

On se souviendra qu'en 2017, la contribution avait été suspendue de mai à juillet afin de réduire les surplus accumulés en raison des hausses de production ainsi que des pénalités et dommages perçus pour les livraisons de lait non déclarées.

Les résultats du Fonds d'administration, excluant les activités reliées aux Programmes-qualité du lait et au programme proAction, affichent un excédent de 1 028 000 \$ pour 2018.

Par contre, les fonds affectés aux Programmes-qualité du lait ont subi une perte de 55 478 \$. Bien que les retenues-qualité aient légèrement augmenté, elles n'ont pas été suffisantes pour couvrir les coûts des programmes

d'amélioration de la qualité et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes.

De plus, comme le prévoient les conventions de mise en marché du lait, les sommes recueillies pour des résultats positifs au dépistage des antibiotiques doivent être versées prioritairement dans un fonds de compensation jusqu'à ce qu'il atteigne un montant maximum de 150 000 \$, et ce, afin de couvrir d'éventuels coûts associés à une contamination de lait entreposé dans un silo d'usine. Puisque ce fonds a atteint le maximum prévu en 2017 et qu'aucune somme n'a été versée à une usine pour un volume de lait contaminé, les sommes recueillies ont pu être utilisées pour couvrir une partie des coûts des programmes indiqués précédemment.

Le résultat net lié à l'administration du programme proAction présente une insuffisance des produits sur les charges de 617 220 \$. Ceci s'explique par une réduction du nombre de pénalités perçues auprès des producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction et une augmentation des charges encourues concernant les frais

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2018

FINANCING OF OPERATIONS – 2018

	Janvier à mai January to May	Juin et juillet June and July	Août à décembre August to December
	\$ /kg de ST ¹ – \$ /kg of TS ¹		
Administration du plan conjoint et fonds de défense <i>Administration of the Joint Plan and Defence Fund</i>	0,02792	0,02452	0,02569
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,00848	0,00848	0,00731
Total partiel Subtotal	0,03640	0,03300	0,03300
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,11310	0,10140	0,10140
Fonds de développement <i>Development Fund</i>	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,15030	0,13520	0,13520

¹ Solides totaux
Total solids

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2018

PAYMENTS TO PRODUCERS – 2018

Mois Month	Prix du lait – intraquota Within-quota milk price				Prime à la matière grasse – intraquota ² Within-quota butterfat premium ²		Prime qualité CMML ³ Quality premium MMAs ³
	Matière grasse Butterfat	Protéine Protein	Lactose et autres solides Lactose and other solids	Valeur d'un hl de référence ¹ Value of reference hl ¹	Matière grasse Butterfat	Valeur d'un hl de référence ¹ Value of reference hl ¹	Volume Volume
	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/hl	\$/kg	\$/hl	\$/hl
Janvier – January	10,6433	6,7403	1,4656	68,24	0,0104	0,04	0,3032
Février – February	10,5983	6,8128	1,4676	68,32	0,0140	0,05	0,2741
Mars – March	10,5579	6,4949	1,4196	66,88	0,0150	0,05	0,2627
Avril – April	10,4198	5,9310	1,3389	64,12	0,0127	0,05	0,2265
Mai – May	10,5716	6,5019	1,4154	66,93	0,0166	0,06	0,2352
Juin – June	10,4740	6,3461	1,3792	65,88	0,0315	0,11	0,2469
Juillet – July	10,5725	6,7185	1,4085	67,59	0,0589	0,21	0,2994
Août – August	10,4896	7,3085	1,4984	69,69	0,0851	0,31	0,3727
Septembre – September	10,7502	8,2828	1,5301	72,58	0,1037	0,37	0,3525
Octobre – October	10,9212	7,7872	1,5051	71,56	0,0484	0,17	0,3027
Novembre – November	10,8273	8,4083	1,6020	73,65	0,0142	0,05	0,2835
Décembre – December	10,8301	7,8881	1,5193	71,62	0,0106	0,04	0,2707
Prix moyen annuel 2018 Average annual price 2018	10,6370	7,0707	1,4617	68,92	0,0333	0,12	0,2800
Prix moyen annuel 2017 <i>Average annual price 2017</i>	10,6265	7,2216	1,5132	69,99	0,0227	0,08	0,2913

¹ Composition du lait servant à déterminer la valeur d'un hectolitre de référence.

Milk composition used to determine the value of a reference hectolitre.

Janvier à août 2018/January to August 2018: Matière grasse/Butterfat: 3,60 kg/hl Protéine/Protein: 3,20 kg/hl Lactose et autres solides/Lactose and other solids: 5,70 kg/hl

Septembre à décembre 2018/September to December 2018: Matière grasse/Butterfat: 3,60 kg/hl Protéine/Protein: 3,00 kg/hl Lactose et autres solides/Lactose and other solids: 5,90 kg/hl

² La prime à la matière grasse est versée aux producteurs dont le ratio solides non gras/gras est de 2,35 ou moins.

The butterfat premium is paid to producers whose solids non-fat/fat ratio is 2.35 or less.

³ Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.

Premium applied when the provincial annual weighted average somatic cell count stipulated in the milk marketing agreements has been reached. This premium is funded equally by the producers and dairy enterprises.

de validation du programme, d'évaluation des animaux en lien avec le volet bien-être animal et d'évaluation des risques du volet biosécurité.

Bien que la contribution des producteurs pour le financement des activités de publicité et de promotion ait été réduite, passant de 11,31 ¢ par kilogramme de solides totaux à 10,14 ¢ à compter du 1^{er} juin 2018, suite à l'adoption d'une résolution à cet effet par les producteurs lors de l'assemblée générale annuelle, les résultats du Fonds de publicité et promotion ont dégagé un excédent de 10,9 millions de dollars. Une réduction des charges a été constatée principalement pour notre contribution auprès des Producteurs laitiers du Canada. Cette importante réduction s'inscrit dans un contexte transitoire de réorganisation des activités nationales de marketing et de nutrition. Cette situation devrait toutefois se redresser à partir de 2019.

En ce qui a trait aux recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool, elles se sont élevées à près de 2,596 milliards de dollars, soit 17,2 millions de dollars de plus qu'en 2017.

Enfin, un mot sur le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait dont les résultats sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle. Ce fonds sert à couvrir les coûts liés à la défense des intérêts économiques des producteurs, notamment ceux engagés par Le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction. En 2018, les charges ont été particulièrement affectées aux actions du MGO et des Producteurs de lait dans le contexte des négociations de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), à la participation de la marche citoyenne organisée par l'Union des producteurs agricoles, «Garde-manger en danger», à la refonte du *Guide alimentaire canadien* et au développement de site web.

FINANCE AND ADMINISTRATION

THE FINANCE AND ADMINISTRATION DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR PROCESSING ACCOUNTING TRANSACTIONS AND PRODUCING FINANCIAL INFORMATION FOR THE VARIOUS FUNDS OF LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC INCLUDING THE REGIONAL GROUPS. IT ALSO PERFORMS THE FINANCIAL TRANSACTIONS OF THE POOL FUND FOR MARKETING MILK PRODUCED IN QUEBEC, WHICH INCLUDES PAYMENTS TO PRODUCERS, TRANSPORTERS AND SERVICE PROVIDERS, AS WELL AS PLANT BILLING. IN ADDITION, THE DEPARTMENT RECORDS QUOTA PURCHASE AND SALES TRANSACTIONS BY QUEBEC MILK PRODUCERS IN THE CENTRALIZED QUOTA SALES SYSTEM (SCVQ). FINALLY, IT PROVIDES ADMINISTRATIVE SUPPORT AND FINANCIAL ADVICE TO THE ORGANIZATION'S BODIES AND GENERAL MANAGEMENT.

In 2018, after a resolution was adopted at the Annual General Meeting, the producers' contribution for joint plan administration changed from 3.52¢ per kilogram of total solids to 3.18¢ per kilogram of total solids, i.e. a decrease of around 10%. This decrease in the contribution rate was implemented on June 1, 2018 and represented nearly \$878,000.

Remember that in 2017, the contribution was suspended from May to July to reduce the accumulated surpluses caused by production increases as well as the penalties and damages collected for undeclared milk deliveries.

The results of the General Operating Fund, excluding activities related to the Milk Quality Programs and the proAction program, show a surplus of \$1,028,000 for 2018.

However, the funds allocated to the Milk Quality Programs incurred a loss of \$55,478. Although the quality deductions have increased slightly, they were not enough to cover the costs of the quality improvement and technical assistance programs for producers who have trouble meeting the standards.

Furthermore, as stipulated in the milk marketing agreements, the funds collected for positive antibiotic screening results must first be paid into a compensation fund until it reaches the maximum amount of \$150,000. This is done to cover the potential costs associated with contaminated milk stored in a plant silo. Since this fund reached the maximum amount set in 2017 and no amounts have been paid to a plant for a volume of contaminated milk, the amounts collected were used to cover a portion of the costs of the previously mentioned programs.

The net result for proAction program administration showed a deficiency of revenue over expenses of \$617,220. This can be explained by a decrease in the number of penalties collected from producers who do not have a proAction certificate and an increase in the expenses incurred for program validation, animal assessments for the animal care module and risk assessments for the biosecurity module.

Although the producers' contribution to funding advertising and promotional activities was reduced from 11.31¢ per kilogram of total solids to 10.14¢ starting on June 1, 2018, after a resolution to that effect was adopted by producers at the Annual General Meeting, the results of the Advertising and Promotional Fund posted a surplus of \$10.9 million. A reduction in expenses was noted mainly in our contribution to Dairy Farmers of Canada. This significant reduction occurred in an interim period when national marketing and nutrition activities were being reorganized. However, this situation should be rectified starting in 2019.

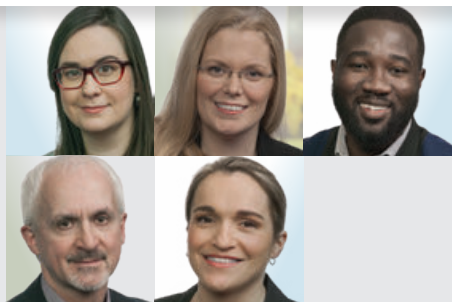
Pool Fund receipts from milk sales were nearly \$2.596 billion, up \$17.2 million compared to 2017.

Finally, a word concerning the Fund for the Defence of Milk Producers' Economic Interests, whose results are presented to delegates behind closed doors at the Annual General Meeting. This fund is used to cover the costs of defending producers' economic interests, especially those incurred by The Supply Management Movement (SMM), whose administrative aspects are coordinated by the Department. In 2018, expenses were particularly affected by the actions carried out by the SMM and Les Producteurs de lait in the context of the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) negotiations, the participation in the citizens' march organized by the Union des producteurs agricoles, the "Garde-manger en danger" (pantry in danger) initiative, the revision of the *Canadian Food Guide* and Web site development.



RECHERCHE ÉCONOMIQUE

LA DIRECTION RECHERCHE ÉCONOMIQUE CONSEILLE LES DIRIGEANTS DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC SUR LES POLITIQUES ET LES DOSSIERS RELIÉS À L'INDUSTRIE LAITIÈRE. ELLE ACCOMPLIT CE MANDAT PAR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'ANALYSES ET LA RÉDACTION DE TEXTES DE VULGARISATION POUR GUIDER LES DIFFÉRENTES INSTANCES ET DIRECTIONS DE L'ORGANISATION. LA DIRECTION REPRÉSENTE L'ORGANISATION À DE NOMBREUX COMITÉS PROVINCIAUX ET NATIONAUX.



FLORENCE BOUCHARD SANTERRE, directrice adjointe de la recherche économique
Assistant Director, Economic Studies
CHANTAL FLEURY, conseillère en agronomie *Agronomy Advisor*
ROCK ÉRIC HOUNHOUIGAN, agroéconomiste *Agroeconomist*
RICHARD LAMOUREUX, économiste principal *Chief Economist*
GENEVIÈVE RAINVILLE, directrice de la recherche économique
Director, Economic Studies

Commerce international

L'année 2018 a été marquée par la conclusion de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) le 30 septembre 2018 et sa signature le 30 novembre 2018. Les résultats de cette négociation atypique sont grandement néfastes pour le secteur laitier canadien. L'ACEUM affecte le secteur laitier canadien de trois façons. D'abord, il prévoit un accès additionnel au marché canadien de 3,9 %, associé à des pertes de ventes de lait de 190 millions de dollars par année. Ensuite, l'ACEUM vient abolir la classe 7 qui assure la commercialisation de nos ingrédients laitiers. Finalement, il vient plafonner la quantité de poudre de lait écrémé, de concentrés protéiques de lactosérum et de lait infantile que l'on peut exporter.

Les effets de l'ACEUM s'ajoutent à ceux de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) qui est entré en vigueur le 30 décembre 2018 et qui accordera des accès supplémentaires équivalant à 3,1 % de la production totale, ce qui représente des pertes de ventes de lait de plus de 160 millions de dollars par année. L'année 2018 a aussi été la 2^e année d'application de l'Accord économique et commercial global (AECG), dont les accès additionnels au marché des fromages représentent 1,4 % des ventes de lait et des pertes de revenu de près de 100 millions de dollars par année.

La Direction recherche économique a travaillé sur l'évaluation des impacts des accords, collaboré aux travaux du groupe de travail mis en place par le gouvernement fédéral sur les mesures d'atténuation et du groupe de travail de l'industrie sur le remplacement de la classe 7.

Ententes de mise en commun et dossiers nationaux

À l'échelle nationale, la Direction collabore étroitement avec le directeur du développement des affaires concernant le suivi et l'avancement des ententes de mise en commun ainsi que la gestion du Plan national de commercialisation du lait.

Comité sur le quota de P5

Les travaux d'harmonisation des provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) se sont poursuivis en 2018. La Direction effectue des analyses de marché et des recommandations sur les ajustements du droit de produire des producteurs pour le Comité sur le quota de P5. La Direction a continué la réévaluation de la politique de paiement des solides non gras aux producteurs ainsi que l'évaluation des besoins de journées de tolérance à l'échelle de la ferme.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2018

PRODUCTION AND PRODUCERS, BY REGION, AS AT DECEMBER 31, 2018

Région Region	Production totale Total production		Producteurs Producers	
	Litres Litres	%	Nombre Number	%
01 – Estrie	362 710 445	10,77	493	9,76
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	85 993 277	2,55	156	3,09
03 – Gaspésie-Les Îles	5 804 645	0,17	14	0,28
04 – Lanaudière	102 327 774	3,04	181	3,59
05 – Mauricie	130 118 390	3,87	213	4,22
06 – Outaouais-Laurentides	138 847 561	4,12	214	4,24
07 – Centre-du-Québec	568 079 190	16,87	743	14,71
08 – Abitibi-Témiscamingue	48 821 889	1,45	97	1,92
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	395 714 622	11,75	609	12,06
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	315 244 751	9,36	504	9,98
11 – Bas-Saint-Laurent	359 859 536	10,69	590	11,68
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	167 816 424	4,99	285	5,64
13 – Montérégie-Est	403 918 871	12,00	546	10,81
14 – Montérégie-Ouest	281 654 271	8,37	405	8,02
Total	3 366 911 646	100,00	5 050	100,00

Prix du lait : circonstances exceptionnelles

Les critères pour déclencher les circonstances exceptionnelles, qui permettent un ajustement de prix des classes 1 à 4 en dehors des résultats de la formule d'indexation, ont été atteints en mai 2018. À la suite d'une demande des Producteurs de lait du Québec et des Producteurs laitiers du Canada, la Commission canadienne du lait (CCL) a procédé aux consultations de l'industrie et annoncé un ajustement du prix de soutien du beurre au 1^{er} septembre 2018. Le prix des classes 1 à 4 a été indexé en conséquence, pour un impact sur tout le lait de 2,37 \$ par hectolitre de référence, soit une hausse de 3,3 %.

Dossiers provinciaux

Sur la scène provinciale, la Direction prépare mensuellement diverses statistiques et analyses nécessaires pour le suivi des politiques et des activités de l'organisation, notamment en ce qui concerne l'évolution du prix du lait et ses variations mensuelles. Elle collabore également aux différentes négociations portant sur les opérations de mise en marché ou de transport du lait.

Comme tous les ans, la Direction a participé aux audiences de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec portant sur la révision du prix de détail du lait de consommation, qui ont eu lieu cette année en août.

Dossiers agronomiques

En santé animale et biosécurité, la Direction a été impliquée dans différents comités provinciaux. Elle est notamment responsable de l'encadrement du comité sur

la santé des bovins laitiers, dont le mandat est de voir à la coordination des actions, à l'échange d'information sur les initiatives de santé animale, et elle joue un rôle-conseil auprès de l'organisation. La Direction participe également au comité de la filière bovine sur la biosécurité, conjointement avec Les Producteurs de bovins du Québec.

La Direction est aussi responsable du comité des Producteurs de lait du Québec ayant le mandat de suivre et d'orienter les travaux de proAction. Elle participe aux différents comités nationaux de développement du programme, soit ceux du bien-être animal, de la biosécurité, de l'environnement et de la traçabilité.

Implication et collaborations

La Direction poursuit son implication en recherche et développement, notamment en siégeant au conseil d'administration de Novalait inc. et à ses différents comités de gestion de projets. Sur le plan du transfert de connaissance, la Direction est impliquée dans les différents comités stratégiques de Valacta, dont le comité technico-économique, le comité bien-être animal et le comité sur le virage numérique.

Tous les membres de la Direction collaborent régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois* en rédigeant des articles de fond ou des chroniques portant sur les statistiques, la gestion, l'évolution des marchés, proAction et la recherche économique.

ECONOMIC STUDIES

THE ECONOMIC STUDIES DEPARTMENT ADVISES THE OFFICERS OF LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC ON POLICIES AND ISSUES CONCERNING THE DAIRY INDUSTRY. TO FULFILL THIS MANDATE, THE DEPARTMENT MUST CONDUCT STUDIES AND ANALYSES AND DRAFT EXPLANATORY DOCUMENTS TO GUIDE THE ORGANIZATION'S VARIOUS BODIES AND STRATEGIES. THE DEPARTMENT ALSO REPRESENTS THE ORGANIZATION ON VARIOUS PROVINCIAL AND NATIONAL COMMITTEES.

International trade

2018 was marked by the conclusion of the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) on September 30, 2018 and its signing on November 30, 2018. The outcome of this unusual negotiation is extremely detrimental to the Canadian dairy industry. The CUSMA affects the Canadian dairy industry in three ways. First, it grants 3.9% more access to the Canadian market, which amounts to lost milk sales of \$190 million per year. Second, the CUSMA eliminated Class 7, which ensured that our dairy ingredients could be marketed. Finally, it placed a ceiling on the quantity of skim milk powder, whey protein concentrates and baby formula that we may export.

These impacts are in addition to the impacts of the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP), which came into force on December 30, 2018. This agreement grants additional access equal to 3.1% of total production, which represents over \$160 million in lost milk sales per year. 2018 was also the 2nd year in which the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) was implemented. The additional access to the cheese market granted under this agreement accounts for 1.4% of milk sales and nearly \$100 million in lost revenue per year.

The Economic Studies Department worked on evaluating the impacts of the agreements and collaborated with both the working group set up by the federal government to address mitigation measures and the industry's Class 7 replacement working group.

Pooling agreements and national issues

At the national level, the Department works closely with the Director of Business Development on monitoring and advancing the pooling agreements and managing the National Milk Marketing Plan.

P5 Quota Committee

The harmonization work of the provinces that signed the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5) continued in 2018. The Department performs market analyses and makes recommendations on quota adjustments to the P5 Quota Committee. The Department continued to re-evaluate the solids non-fat payment policy for producers and assess tolerance day requirements at the farm level.

Price of milk: exceptional circumstances

In May 2018, the trigger criteria were met for the exceptional circumstances provision, which allows an adjustment to be made to the price of Classes 1 through 4 beyond the results of the indexing formula. At the request of Les Producteurs de lait du Québec and Dairy Farmers of Canada, the Canadian Dairy Commission (CDC) began consultations with the industry and announced a support price adjustment for butter on September 1, 2018. The prices of Classes 1 through 4 were indexed as a result and had an impact of \$2.37 per reference hectolitre, i.e. an increase of 3.3%, on all milk.

Provincial issues

At the provincial level, the Department prepares the various monthly statistics and analyses required to monitor the organization's policies and activities, especially as concerns changes and monthly variations in the price of milk. It also participates in various negotiations over milk marketing and transportation operations.

As it does every year, the Department participated in the hearings of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec on the review of the retail price of fluid milk, which took place in August this year.

Agronomic issues

As regards animal care and biosecurity, the Department was involved in various provincial committees. It is specifically responsible for supervising the dairy cattle health committee, which is mandated to oversee the coordination of actions and the exchange of information on animal health initiatives, and provides advice to the organization. The Department also participates in the beef industry's biosecurity committee, in conjunction with Les Producteurs de bovins du Québec.

Furthermore, the Department is responsible for the Les Producteurs de lait du Québec committee that is mandated to monitor and steer proAction activities. It participates in the various national development committees of the program, including those concerned with animal care, biosecurity, the environment and traceability.

Involvement and collaboration

The Department is involved in research and development, particularly by sitting on the board of directors of Novalait Inc. and its various project management committees. As regards knowledge transfer, the Department is involved in various strategic Valacta committees, including the technical-economic committee, the animal care committee and the digital transition committee.

All members of the Department contribute regularly to *Le producteur de lait québécois* magazine by writing feature articles or columns on statistics, management, market trends, proAction and economic research.



UTILISATION DES TERRES

LAND USE



LA PRODUCTION
LAITIÈRE
N'UTILISE QUE
2,9%
DES TERRES AGRICOLES
AU CANADA¹.

Dairy production uses only 2.9% of the agricultural land in Canada.¹



2011



2016

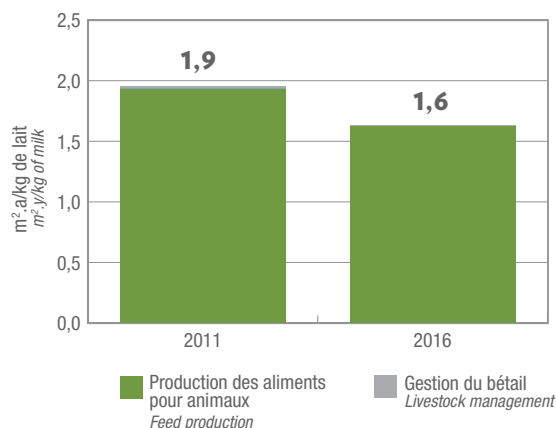
DIMINUTION DE
16,2%
DE L'UTILISATION
DES TERRES

16.2% decrease in land use

La superficie de terre nécessaire pour produire un kilogramme de lait a diminué de 16,2 %² entre 2011 et 2016. L'augmentation de la productivité des vaches a fait plus que contrebalancer l'augmentation de la consommation d'aliments pour produire ce lait, ce qui a donné une réduction nette de la quantité de terre nécessaire à la production de ces aliments. Plus de producteurs ont aussi optimisé la ration alimentaire de leur troupeau et mis en œuvre des stratégies d'amélioration de la productivité des cultures.

Évolution de l'utilisation des terres pour la production
d'un kilo de lait livré à l'usine

Changes in land use for the production of one kilo of milk delivered to the plant



The land area required to produce one kilogram of milk decreased by 16.2%² between 2011 and 2016. The higher productivity of cows has more than offset the higher feed consumption to produce the milk, which has yielded a net decrease in the quantity of land needed to produce the feed. More producers have also optimized their herd's feed ration and implemented strategies for improving the productivity of their crops.

¹ Statistique Canada (2018). Utilisation des terres – Tableau 32-10-0406-01 (anciennement CANSIM 004-0203).
Statistics Canada (2018). Land Use – Table 32-10-0406-01 (formerly CANSIM 004-0203).

² Groupe Agéco, Mise à jour; Résumé.
Groupe Agéco, Update; Summary.



COMMUNICATIONS ET VIE SYNDICALE

LA DIRECTION COMMUNICATIONS ET VIE SYNDICALE ASSUME LA RESPONSABILITÉ DES COMMUNICATIONS INTERNES ET EXTERNES DE L'ORGANISATION, ET ELLE COORDONNE ET RÉALISE DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE VIE SYNDICALE. SON RÔLE L'AMÈNE À COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC LES AUTRES DIRECTIONS ET AVEC LES ÉLUS POUR LES SOUTENIR ET LES CONSEILLER DANS CES DOMAINES.



FRANÇOIS DUMONTIER, directeur adjoint, relations publiques et gouvernementales
Assisant Director, Public and Government Relations

YVON GENDREAU, secrétaire de rédaction *Editorial Assistant*

ALEXANDRA PERRON, agente de communication *Communications Officer*

MARLÈNE RANCOURT, conseillère aux communications numériques et aux relations publiques
Advisor, Digital Communications and Public Relations

JEAN VIGNEAULT, directeur des communications et de la vie syndicale *Director, Communications and Union Support*

Publications

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue l'un des principaux mandats de la Direction en matière de communication avec les producteurs. La Direction est aussi associée à Valacta pour la publication (en mail) de son rapport annuel sur l'évolution de la production laitière québécoise. Il est possible de consulter la revue sur le site extranet réservé aux producteurs et sur **lait.org**. Un moteur de recherche permet de retrouver les articles publiés dans tous les numéros depuis 1997. Par ailleurs, la Direction prépare le rapport annuel des Producteurs de lait du Québec, en collaboration avec les autres directions, et une brochure qui promeut la mise en marché collective du lait et la gestion de l'offre. Afin de tenir au fait de l'évolution des dossiers les élus et le personnel de l'organisation ainsi que les organismes apparentés, la Direction publie une lettre hebdomadaire : *Laitb'do*. Tous les producteurs y ont accès par l'entremise de leur extranet.

Relations avec les médias

Sur le plan des relations avec les médias, la Direction répond aux demandes des journalistes, prépare des communiqués et organise, le cas échéant, des activités de presse. Elle fait partie d'un groupe national de gestion des enjeux touchant la production laitière et les produits laitiers. Ce groupe assure une veille

médiatique et s'occupe, s'il y a lieu, de la gestion de crise. Ce sont les enjeux des négociations commerciales, particulièrement ceux liés à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), anciennement l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) qui ont mobilisé le plus les ressources de la Direction en 2018.

Promotion de la profession

La Direction contribue activement à la promotion de la profession. En janvier, l'organisation a participé au Salon de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation à Québec. Pour la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec en septembre, la Direction a produit du matériel à l'intention des producteurs hôtes, et a tenu un kiosque lors de la 7^e édition de l'événement à Montréal qui s'est tenu, pour une 3^e année, sur l'Esplanade du Parc olympique. En collaboration avec la ferme Comestar Holstein, elle y a animé un enclos de démonstration de traite avec cinq vaches des principales races laitières que l'on retrouve au Québec : holstein, ayrshire, jersey, suisse brune et canadienne. Avec l'appui d'un essayeur de Prolait Transport et de son camion-citerne, la Direction a informé les visiteurs sur les opérations de la collecte du lait à la ferme et sur la qualité du lait. Une équipe d'une douzaine de producteurs, d'employés de la Direction et de trois diététistes des Producteurs laitiers du Canada a animé le

kiosque et répondu aux questions des nombreux visiteurs. De plus, la Direction a poursuivi sa collaboration aux projets de valorisation de la profession de la Direction marketing.

Enfin, la Direction est appelée à préparer, pour les représentants de l'organisation, des conférences et allocutions sur différents dossiers et enjeux de même qu'à rencontrer des groupes de visiteurs pour leur présenter le travail de l'organisation et le modèle de mise en marché des producteurs de lait.

Coordination des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre

Avec ses partenaires, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les autres groupes sous gestion de l'offre, la Direction a poursuivi son mandat de coordination des activités de communication du Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO). L'année 2018 a été particulièrement chargée.

Dès janvier, il a fallu réagir à l'annonce de la conclusion du PTPGP et aux concessions faites aux marchés laitiers et avicoles. Le MGO a aussi mis en œuvre son plan d'action de relations publiques et gouvernementales dans la poursuite de la négociation de l'ALENA. Une étude de PriceWaterhouseCoopers, démontrant l'impact catastrophique du démantèlement éventuel de la filière avicole québécoise, a été dévoilée en janvier. Plusieurs opérations de relations gouvernementales, à des moments charnières des négociations, ont été réalisées par Les Producteurs de lait du Québec. Des lettres ouvertes aux journaux et des campagnes publicitaires dans les imprimés, sur Internet et les médias sociaux ont été déployées en août et septembre, alors que les négociations s'intensifiaient. Le 31 août, le MGO et l'UPA ont organisé une conférence de presse réunissant les quatre principaux partis politiques en lice aux élections québécoises, dont trois des quatre chefs, interrompant leurs campagnes pour demander le maintien intégral de la gestion de l'offre. De l'avis de plusieurs, il s'agissait d'une trêve historique. Une manifestation de 500 jeunes de la relève agricole sous gestion de l'offre, devant le bureau de comté du premier ministre Trudeau, a aussi été organisée par le MGO, l'UPA et la Fédération de la relève agricole du Québec au début septembre.

L'annonce de la conclusion de l'ACEUM, le 30 septembre, a déclenché une tornade médiatique qui a fait une large place aux réactions des Producteurs de lait du Québec. Une nouvelle ronde de relations gouvernementales a suivi, des manifestations régionales de même que la participation

massive des producteurs de lait et de leurs partenaires à la marche citoyenne organisée par l'UPA à Montréal en novembre. En décembre, Les Producteurs de lait ont organisé un convoi de tracteurs et un point de presse devant le lieu de la réunion des premiers ministres des provinces et du Canada afin de communiquer les demandes d'indemnisation. Ajoutons que la grande visibilité de l'enjeu des concessions faites au marché des produits laitiers dans les accords commerciaux a suscité un courant de sympathie et d'appui sans précédent des consommateurs québécois et canadiens.

On peut consulter le site du MGO sur Internet, **mouvementgo.ca**, et le suivre sur Twitter: @Mouvementgo. À la suite de la forte réaction des consommateurs, désirant appuyer les producteurs de lait en achetant des produits laitiers 100 % de lait d'ici, Les Producteurs de lait ont mis en ligne un microsite Internet, **clairementdici.com**, pour expliquer pourquoi choisir les produits laitiers d'ici, comment les identifier et permettre à ceux qui le désirent de communiquer avec leur député pour exiger l'étiquetage obligatoire de l'origine du lait et des ingrédients laitiers.

Relations gouvernementales

En février, la Direction a organisé des rencontres avec les députés lors de la journée de relation gouvernementale des Producteurs laitiers du Canada, tenue à Ottawa en marge de leur Conférence annuelle sur la politique laitière. Tout au cours de l'année 2018, plusieurs campagnes de relations gouvernementales ont aussi eu lieu en marge des négociations commerciales.

Internet et médias sociaux

La Direction est responsable de la mise à jour du site de l'organisation, **lait.org**, et des réponses aux demandes d'information des internautes. Elle met à jour l'extranet et y ajoute des documents d'information ainsi que des nouvelles, tant régionales que provinciales, pour les producteurs qui fréquentent ce site. Depuis mai 2017, la Direction y dépose chaque mois un document d'analyse du prix versé aux producteurs pour leurs ventes de lait, le *Flash info*, produit par la Direction recherche économique.

En fin d'année, la Direction a commandé une analyse de la performance de ses principaux comptes de médias sociaux. Le rapport de cette analyse lui permettra d'ajuster ses communications afin de mieux répondre aux besoins

d'information des producteurs, vulgariser le travail de l'organisation, valoriser la profession et promouvoir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Il est possible de suivre le travail de l'organisation sur sa page Facebook, sur Twitter (@ProdLaitQc) et YouTube. Il est aussi possible de suivre *Le producteur de lait québécois* sur Twitter (@RevueLPLQ).

ProAction

La Direction participe aux travaux du comité proAction provincial, entre autres pour assurer le volet communication avec les producteurs dans l'élaboration de ce projet.

Formation et vie syndicale

La Direction est responsable de la formation des nouveaux élus régionaux et des membres du conseil d'administration de l'organisation. Elle s'assure de mettre à jour le matériel utilisé en région pour la formation donnée aux nouveaux producteurs sur leur système de mise en marché du lait. Elle est également responsable de l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des groupes régionaux sur des dossiers reliés à leur fonction.

Enfin, la Direction collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des assemblées générales de l'organisation.

COMMUNICATIONS AND UNION SUPPORT

THE COMMUNICATIONS AND UNION SUPPORT DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR THE ORGANIZATION'S INTERNAL AND EXTERNAL COMMUNICATIONS. IT ALSO COORDINATES AND CONDUCTS TRAINING AND UNION SUPPORT ACTIVITIES. IN THIS ROLE, IT WORKS CLOSELY WITH THE OTHER DEPARTMENTS AND ELECTED OFFICIALS TO SUPPORT AND ADVISE THEM IN THESE AREAS.

Publications

One of the main tasks of the Department as regards its communications with producers is to produce *Le producteur de lait québécois* magazine. The Department also teams up with Valacta to publish its annual report (in May) on developments in Quebec milk production. The magazine can also be read on the extranet site reserved for producers and on lait.org. A search engine is available to find the articles that have been published in all issues since 1997. Furthermore, the Department prepares the annual report of Les Producteurs de lait du Québec, in collaboration with the other departments, and a brochure that promotes collective milk marketing and supply management. In order to keep the organization's elected officials, staff and related bodies informed of developments in issues of interest to the organization, the Department publishes a weekly newsletter: *Laitb'do*. All producers can access it through their extranet.

Media relations

The Department's media relations responsibilities include answering requests from journalists, preparing press releases and organizing media events, as needed. It also belongs to a national management group that focuses on dairy production and dairy product issues. This group monitors media coverage of these issues and performs crisis management, where necessary. The issues of the trade negotiations, particularly those related to the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA), previously known as the North American Free Trade Agreement (NAFTA), and the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP), occupied the Department's resources the most in 2018.

Promotion of the profession

The Department actively contributes to promoting the profession. In January, the organization participated in the Salon de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation in Quebec City. For the Quebec farm open house event in September, the Department produced materials for the host producers and manned a stand at the 7th edition of the event in Montreal, which was held for the 3rd year on the Esplanade of the Olympic Park. At this event, it demonstrated the milking process in conjunction with Comestar Holstein Farm in a pen with five of Quebec's main breeds of dairy cows: Holstein, Ayrshire, Jersey, Brown Swiss and Canadienne. With the support of a Prolait Transport grader

and his tanker truck, the Department informed visitors about milk pickup operations on farms and milk quality. A team of a dozen producers, Department employees and three dietitians from Dairy Farmers of Canada ran the stand and answered questions from the many visitors. In addition, the Department continued to work with the Marketing Department on projects that promote the profession.

Lastly, the Department is called on to prepare presentations and speeches on various topics and issues for the organization's representatives and meet with groups of visitors to explain the organization's work and the milk producers' marketing model.

Coordination of communications from the Supply Management Movement

The Department continued to perform its task of coordinating the communication activities of the Supply Management Movement (SMM) with its partners, the Union des producteurs agricoles (UPA) and other supply-managed groups. 2018 was a particularly busy year.

In January, a reaction was necessary to the announced conclusion of the CPTPP and the concessions made in the dairy and poultry markets. The SMM also implemented its public and government relations action plan during the NAFTA negotiations. A study by PricewaterhouseCoopers demonstrating the disastrous impact of potentially dismantling Quebec's poultry industry was released in January. Several government relations operations were carried out by Les Producteurs de lait du Québec at pivotal moments in the negotiations. Open letters to newspapers and advertising campaigns were deployed in print publications, on the Internet and on social media in August and September, as the negotiations were heating up. On August 31, the SMM and the UPA held a joint press conference with the four main political parties running in the Quebec elections and three of the four party leaders, who interrupted their campaigns to demand that supply management be kept fully intact. Many people considered this a historic truce. A demonstration of 500 young supply-managed farmers in front of the riding office of Prime Minister Trudeau was also organized by the SMM, the UPA and the Fédération de la relève agricole du Québec in early September.

The conclusion of the CUSMA announced on September 30 triggered a media frenzy that provided extensive coverage of the reactions of Les Producteurs de lait du Québec. This was followed by a new round of government relations, regional demonstrations and massive participation by milk producers and their partners in the citizens' march organized by the UPA in Montreal in November. To communicate their compensation demands, in December, Les Producteurs de lait du Québec organized a convoy of tractors and a press conference in front of the site where the Canadian and provincial premiers met. It should also be mentioned that the extensive visibility given to the issue of dairy market concessions under the trade agreements generated an unprecedented outpour of sympathy and support from Quebec and Canadian consumers.

The SMM has a Web site, mouvementgo.ca, and a Twitter account, @Mouvementgo, which can be consulted. After the strong reaction from consumers, who wanted to support milk producers by buying 100% Canadian dairy products, Les Producteurs de lait du Québec created a microsite, clairementdici.com, not only to explain why consumers should choose local dairy products and how to identify them, but also to allow desiring site visitors to write to their representative and demand mandatory labels indicating the origin of milk and dairy ingredients.

Government relations

In February, the Department organized meetings with MPs during Dairy Farmers of Canada's government relations day that was held in Ottawa in conjunction with its Annual Dairy Policy Conference. Throughout 2018, several government relations campaigns also took place parallel to the trade negotiations.

Internet and social media

The Department is responsible for updating the organization's site, lait.org, and for answering information requests. It updates the extranet and adds informative documents and news to the site on regional and provincial issues for the producers who use it. Since May 2017, the Department has been uploading *Flash info*, a document produced by the Economic Studies Department that analyzes the price paid to producers for their milk sales, to the extranet every month.

At the end of the year, the Department ordered a performance analysis of its main social media accounts. The analysis will help adjust its communications to better meet the information needs of producers, explain the organization's work, and promote the profession, supply management and collective marketing. The organization's work can be followed on its Facebook page, Twitter (@ProdLaitQc) and YouTube. *Le producteur de lait québécois* can also be followed on Twitter (@RevueLPLQ).

ProAction

The Department participates in the activities of the provincial proAction committee, such as by overseeing communications with producers as this project develops.

Training and union support

The Department is responsible for training new regional elected officials and members of the organization's Board of Directors. It updates the material used in the regions to train new producers on their milk marketing system. It is also responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the regional groups on issues related to their duties.

Finally, the Department works closely with General Management on preparing the organization's General Meetings.



MARKETING

LA DIRECTION MARKETING EST RESPONSABLE DE TOUTES LES ACTIVITÉS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION DES PRODUITS DE LA FAMILLE LAITIÈRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS. LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION EN MATIÈRE DE NUTRITION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ RELÈVENT DES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA DE MÊME QUE LES RECHERCHES DE TENDANCES EN CONSOMMATION ET LES RAPPORTS DE PERFORMANCE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PRODUITS LAITIERS.



SARA BUJOLD, agente marketing *Marketing Officer*
JULIE GÉLINAS, directrice du marketing *Marketing Director*
MARIE-ÈVE LALONDE, conseillère marketing *Marketing Advisor*
LUCY ROYER, secrétaire de direction *Executive Secretary*
ÉLISE SANSOUCY, technicienne marketing *Marketing technician*

Lait

CAMPAGNES PUBLICITAIRES

L'année 2018 a été marquée par le déploiement d'une nouvelle communication plus transparente que jamais en donnant des réponses solides, en continuité avec la signature *Solide liquide*, aux questions actuelles que se posent les consommateurs sur le lait. Les messages ont été présentés par deux sympathiques vaches qui livrent avec un humour irrévérencieux des vérités toutes simples qui permettent de corriger plusieurs mythes persistants sur la production laitière. Cette campagne multimédia a impliqué un virage important dans la tonalité de la gestion des commentaires sur le site web et la page Facebook de la Famille du lait. L'approche privilégiée est résolument plus authentique, l'humilité interpellant davantage les millénariaux que les superlatifs ronflants sur les qualités miraculeuses de nos produits. À la suite du lancement automnal, qui a généré des résultats convaincants, les deux nouveaux messages proposés pour la période des fêtes ont connu des performances hors du commun avec le plus fort taux d'appréciation du grand public depuis les 15 dernières années.

En continuité avec la campagne générique, des messages pour le lait biologique ont été déclinés avec une capsule télé ainsi qu'en affichage urbain dans des zones ciblées géographiquement pour rejoindre une clientèle type, par exemple à proximité des points de vente de marchés

bios. Une commandite spéciale a aussi permis au lait bio de s'afficher avantageusement lors du plus grand rassemblement d'adeptes de yoga au Québec, le *Yoga en blanc*, présenté au Vieux-Port de Montréal. On y a offert aux participantes, toutes vêtues de blanc pour l'occasion, des *smoothies* santé aromatisés. Namasté!

SITE WEB

Le site Internet **lafamilledulait.com** propose de l'information renouvelée tant sur les produits que sur la profession de producteur de lait. Les internautes peuvent aussi s'y abonner à une infolettre, publiée six fois par an, et à un bulletin hebdomadaire dédié aux recettes. **Recettesdici.com** regroupe les recettes du Lait, des Fromages d'ici, du Beurre et de la Crème. Cet espace culinaire alléchant bénéficie d'une promotion active, notamment par le biais de capsules vidéos ludiques sur un bon nombre de tribunes ciblées.

LAIT-ÉCOLE

Le programme Lait-école, déployé en collaboration avec les commissions scolaires du Québec et les transformateurs, a permis de servir près de 12 millions de berlingots de lait dans quelque 600 écoles primaires de la province. Le Lait a aussi assuré sa présence auprès des jeunes de 46 écoles secondaires grâce à des appareils dépanne-lait et des miniréfrigérateurs.

COMMANDITES

Les Producteurs de lait ont commandité la Place de la famille du Lait lors de nombreux événements : Festival d'été de Québec, Go vélo Montréal, Montréal en lumière, Expo de Saint-Hyacinthe, Expo Vallée de la Coaticook, Festival western de Saint-Tite, Francos de Montréal et H2O Le Festival en Abitibi-Témiscamingue. Le Lait était également présent au parc thématique Mille Lieux de la colline au Saguenay et durant la Tournée des écoles du Grand défi Pierre Lavoie.

Lait au chocolat

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Une nouvelle campagne multimédia *Récupérer comme des pros grâce au lait au chocolat* a mis en vedette de vrais consommateurs des quatre coins de la province, qui possédaient un nom similaire à celui d'athlètes professionnels de renom. Ainsi, un *vrai* Alexandre D. Petit de Québec est devenu un *presque athlète* en récupérant de sa séance de natation en buvant du lait au chocolat. Idem pour Alexe Harvey (fille) de Charlevoix, Maurice Ricard de Lévis et Georgette St-Pierre de L'Islet.

Les Producteurs de lait se sont aussi associés au duo comique culte des vidéos Chest-Bras, Chico et Rod, en dévoilant une série de six capsules vidéos à saveur humoristique. Faire revivre les populaires vedettes, reconnues pour leurs conseils d'entraînement décalés, interpelle joyeusement les consommateurs. Ces vidéos, qui rappellent les bienfaits du «shake brun» pour la récupération sportive, ont été partagées de manière virale.

La promotion du lait au chocolat comme excellente source de récupération après un exercice physique intense s'est démarquée de manière constante tout au cours de l'année. L'utilisation des comptes Facebook et Instagram de la marque a permis de réaffirmer le statut de grande renommée du produit sur les médias sociaux.

CAMPAGNES PROMOTIONNELLES

La promotion Lait au chocolat a été renouvelée avec Énergie Cardio et Éconofitness, permettant ainsi la diffusion de capsules vidéos sur les écrans du circuit fermé du réseau de ces populaires centres d'entraînement, la participation à l'infolettre mensuelle et l'échantillonnage de lait au chocolat auprès des athlètes, en plus de la présence de machines distributrices thématiques, à proximité des vestiaires, dans les centres participants.

COMMANDITES

Le Lait au chocolat a affiché ses couleurs dans de nombreux événements tels que Le Grand Défi Pierre Lavoie incluant le Défi La Boucle, les matchs du Rocket dans l'aréna de la Place Bell de Laval, la Classique internationale de canots de la Mauricie, le Tour de l'Île de Montréal, des activités de Vélo-Québec de même qu'une centaine de tournois de hockey et de ringuette régionaux.

Fromages d'ici

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Les Producteurs de lait du Québec, toujours actifs dans la promotion des fromages québécois, ont renouvelé leur collaboration gagnante avec l'humoriste Anthony Kavanagh afin de vanter les mérites de l'offre d'ici. La signature *Les fromages d'ici sont les meilleurs* a continué de rayonner avec l'endossement de la vedette prisée des Québécois. La télévision, la radio, l'affichage, l'imprimé ainsi que le numérique ont été utilisés pour maximiser la portée de l'offensive. Une nouvelle section intitulée «L'art du plateau» sur le site **fromagesdici.com** s'est hissée parmi les pages les plus consultées de l'année, confirmant l'insatiabilité des consommateurs pour cette catégorie de produit. Enfin, le chef Ricardo a encensé avec fierté la qualité, la diversité et les saveurs uniques des fromages d'ici lors d'une émission thématique rendue possible grâce une intégration originale et percutante.

TOURNÉE DES FROMAGES D'ICI

Le camion de rue des Fromages d'ici a effectué 20 sorties sur des sites festivaliers de la province pour faire déguster différentes recettes à base de fromage et vendre les produits vedettes. La tournée a animé, notamment, le Festibière de Gatineau, le FestiVoix de Trois-Rivières, le Festival des bières du monde de Saguenay, le Festif! de Baie-Saint-Paul, le Zoo de Granby, les Fêtes gourmandes de Lanaudière, Bières et Saveurs de Chambly et l'Oktoberfest de Repentigny.

COMMANDITES

Les Producteurs de lait du Québec ont fait la promotion des fromages d'ici tout au long de l'année avec des activités comme la Fête des fromages d'ici de Montréal en Lumière, la Coupe Rogers, les grands entretiens préconcert de l'Orchestre symphonique de Montréal, les causeries du Théâtre Jean-Duceppe, le Festival international de jazz de Montréal et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). Près d'une soixantaine de dégustations régionales de fromages ont également été orchestrées à l'échelle du Québec. Les Fromages d'ici ont été à nouveau partenaires du concours *Sélection Caseus* qui a célébré ses 20 ans. Cette initiative permet de récompenser le travail des petits et grands fromagers créateurs de saveurs à travers une compétition d'envergure. Enfin, Les Producteurs de lait du Québec soutiennent le Centre d'expertise fromagère du Québec qui contribue à la formation de la relève et la promotion de l'innovation.

Crème

Pour une huitième année de collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, près de 15 millions de contenants ont été imprimés avec le logo emblématique *Mets de la crème*. De juin à octobre, cette identité promotionnelle s'est fréquemment retrouvée à l'honneur dans les circulaires des supermarchés du Québec.

Beurre

Le Beurre a renouvelé son association avec le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie, pour une sixième année. La traditionnelle mention *J'M le beurre*, toujours aussi percutante, s'est retrouvée sur près de 3 millions d'identifiants, attachés aux pinces des homards vendus dans les épiceries et poissonneries du Québec.

Promotion de la profession

Afin de maintenir la grande confiance qu'accordent les consommateurs aux producteurs laitiers du Québec, la Direction marketing a inclus dans ses actions de valorisation du produit plusieurs messages clés vantant les efforts d'amélioration continue de l'industrie. La qualité du lait, l'importance du bien-être animal pour les producteurs ainsi que leurs efforts de respect de l'environnement ont ainsi été mis en valeur dans la grande campagne générique du lait *Solide liquide*. Parallèlement, le marketing a bonifié diverses sections du site lafamilledulait.com en offrant un total de trois vidéos documentaires exposant les volets clés du programme de certification proAction. Une section « Foire aux questions » permet également de répondre sans détour aux interrogations des consommateurs sur les sujets qui les préoccupent. L'émission de télé *Arrive en campagne*, animée par le chef Stephano Faita et commanditée par le Lait, a consacré deux épisodes à la production laitière du Québec en mettant en valeur le désir de dépassement des producteurs.

Les Producteurs de lait du Québec ont par ailleurs soutenu diverses activités de promotion de la profession tout au long de l'année telles que la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, les dons de lait à la période des fêtes, la Fondation de pédiatrie sociale du Dr Julien, le Gala Saturne, honorant les meilleures agricultrices du Québec, ainsi que plusieurs activités de rassemblement ou de formation de partenaires dont le Symposium sur les bovins laitiers du Québec, le Congrès Holstein Québec et les Perspectives agroalimentaires du CRAAQ. Enfin, une série d'événements coordonnés par les conseils régionaux ont aussi bénéficié de l'appui financier des Producteurs de lait du Québec.

MARKETING

THE MARKETING DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR ALL ADVERTISING AND PROMOTIONAL ACTIVITIES FOR ALL PRODUCTS IN THE DAIRY FAMILY ACROSS QUEBEC. NUTRITION-RELATED REPRESENTATIVE ACTIVITIES WITH HEALTH PROFESSIONALS AS WELL AS RESEARCH INTO CONSUMER TRENDS AND PERFORMANCE REPORTS FOR THE VARIOUS DAIRY PRODUCT CATEGORIES ARE THE RESPONSIBILITY OF DAIRY FARMERS OF CANADA.

Milk

ADVERTISING CAMPAIGNS

2018 was marked by the deployment of a new, more transparent than ever communication approach, which provided solid answers, in continuity with the *Solide liquide* signature, to consumers' current questions about milk. The advertisements starred two amiable cows, who share very simple truths with an irreverent sense of humour to correct persisting myths about dairy production. This multimedia campaign took a major turn in terms of the tone that was used to handle the comments on the Famille du lait Web site and Facebook page. The chosen approach is definitely more sincere, as humility proves more effective with millennials than big claims about the miraculous qualities of our products. After the fall launch, which generated compelling results, the two new ads proposed for the holiday season performed extraordinarily, garnering the highest appreciation rate from the general public in the last 15 years.

In continuity with the general campaign, organic milk advertisements were broadcast in a short television clip and displayed in geo-targeted urban areas to reach typical clientele, such as individuals who do not live far from organic market points of sale. A special sponsorship also gave top billing to organic milk during the largest gathering of yoga practitioners in Quebec, the *Lolë White Tour* yoga event, which took place in Montreal's Old Port. At this event, flavourful healthy smoothies were offered to the participants, who were fully dressed in white for the occasion. Namaste!

WEB SITE

The lafamilledulait.com Web site provides new information on dairy products and the milk producer profession. Internet users can also sign up for a newsletter that is published six times per year, as well as a weekly bulletin dedicated to recipes. Recettesdici.com includes recipes from the Lait, Our Cheeses, Beurre and Crème brand sites. This attractive culinary site is actively promoted, mainly through entertaining video clips that appear on a fair number of targeted platforms.

MILK-SCHOOL PROGRAM

Under the Milk-School Program, which was carried out in collaboration with Quebec school boards and processors, nearly 12 million cartons of milk were served at some 600 elementary schools in the province. The Lait brand reached young people at nearly 46 secondary schools through "dépanne-lait" units and mini-refrigerators.

SPONSORSHIPS

Les Producteurs de lait sponsored the Milk Family Fun Zone at many events: Quebec City's summer festival, the Go Bike Montreal Festival, the Montreal en lumière Festival, the Saint-Hyacinthe Expo, the Coaticook Valley Expo, the Saint-Tite Country Western Festival, the Francos Montreal music festival and the H2O Festival in Abitibi-Témiscamingue. The Lait brand was also present at

the Mille Lieux de la Colline theme park in Saguenay and during a tour of around one hundred schools as part of the Grand défi Pierre Lavoie.

Chocolate milk

ADVERTISING CAMPAIGN

A new multimedia campaign with the French tagline *Récupérer comme des pros grâce au lait au chocolat* promoted the use of chocolate milk to recover after exercise and featured real consumers from across the province who had the same names as well-known professional athletes. For instance, the *real* Alexandre D. Petit from Quebec City became a *potential athlete* by recovering from his swimming session by drinking chocolate milk. It was the same story for Alexe Harvey (girl) from Charlevoix, Maurice Ricard from Lévis and Georgette St-Pierre from L'Islet.

Les Producteurs de lait also teamed up with the comedic duo from the Chest-Bras, Chico et Rod videos by unveiling a series of six hilarious video clips. Consumers love to re-experience these popular characters, known for their misplaced training advice. The videos, which remind viewers of the benefits of the “brown shake” for recovering from sports, went viral.

Chocolate milk was promoted as an excellent tool for recovery after exercise in consistently remarkable ways throughout the year. The Facebook and Instagram accounts for the brand were used to reaffirm the excellent reputation of the product on social media.

PROMOTIONAL CAMPAIGNS

The Lait au chocolat brand was once again promoted at the popular Énergie Cardio and Éconofitness centres, where video clips were broadcast on screens in a closed circuit network, athletes participated in the monthly newsletter and chocolate milk sampling, and thematic vending machines were placed close to the locker rooms at participating centres.

SPONSORSHIPS

The Lait au chocolat brand showed its colours in numerous events such as Le Grand Défi Pierre Lavoie event including the Défi La Boucle event, Rocket matches in Laval's Place Bell arena, the Classique internationale de canots de la Mauricie, the Tour de l'Île de Montréal, Vélo-Québec activities in addition to around one hundred regional hockey and ringette tournaments.

Our cheeses

ADVERTISING CAMPAIGN

Les Producteurs de lait du Québec, which continues to actively promote Quebec cheeses, renewed its successful association with comedian Anthony Kavanagh to boast the qualities of our range of cheeses. The *Les fromages d'ici sont les meilleurs* signature continued to shine with the endorsement of the popular star here in Quebec. Television, radio, displays as well as print and digital ads were used to maximize the impact of the campaign. A new section entitled “L'art du plateau” on the fromagesdici.com Web site became one of the most visited pages of the year, which confirms consumers' insatiable appetite for this product category. Finally, chef Ricardo proudly praised the quality, diversity and unique flavours of our cheeses during a cheese-themed episode that featured a creative and hard-hitting promotional segment.

OUR CHEESES TOUR

The Our Cheeses food truck made 20 excursions to festival sites in the province to offer tastings for various cheese-based recipes and sell the star products. The tour stopped specifically at the Gatineau Brewfest, the Trois-Rivières FestiVoix, the Saguenay's international beer festival, the Festif! event in Baie-Saint-Paul, the Granby Zoo, the Fêtes gourmandes de Lanaudière event, the Bières et Saveurs de Chambly festival and Repentigny's Oktoberfest.

SPONSORSHIPS

Les Producteurs de lait promoted cheese throughout the year with activities such as the Festival of Our Cheeses at the Montréal en Lumière Festival, the Rogers Cup, the grand preconcert talks of the Montreal Symphony Orchestra, the Jean Duceppe Theatre talks, the Montreal International Jazz Festival, and the Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). Around 60 regional cheese tastings were also held across Quebec. Our Cheeses partnered with the *Selection Caseus* contest, which celebrated its 20th anniversary. Through this initiative, small and large cheese makers of creative flavours are rewarded for their work in a major competition. Finally, Les Producteurs de lait du Québec supports the Centre d'expertise fromagère du Québec, which helps train the next generation and promote innovation.

Cream

For the eighth year of collaboration with the Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, nearly 15 million containers were imprinted with the emblematic *Mets de la crème* logo. From June to October, this promotional identity was frequently featured in the circulars of Quebec supermarkets.

Butter

The Beurre brand renewed its association with the Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie for the sixth year. The usual tagline *J'M le beurre*, which is still every bit as relevant, appeared on nearly 3 million tags attached to the claws of lobsters sold at grocery stores and seafood shops in Quebec.

Promotion of the profession

To keep consumers very confident in Quebec milk producers, the Marketing Department included several key ads in its product promotional activities to highlight the industry's continuous improvement efforts. For instance, milk quality, the importance of animal care to producers and their environmental efforts were emphasized in the extensive *Solide liquide* general milk campaign. At the same time, the Department enhanced various sections of the lafamilledulait.com Web site by adding a total of three documentary videos that explain the key modules of the proAction certification program. A “Frequently Asked Questions” section also provides direct answers to consumer questions on their topics of concern. The *Arrive en campagne* television program, which is hosted by chef Stephano Faita and sponsored by Lait, dedicated two episodes to milk production in Quebec that highlighted producers' drive to achieve excellence.

Les Producteurs de lait du Québec also supported various promotional activities for the profession over the year, such as the Quebec farm open house event, milk donations during the holiday season, the Dr. Julien's Social Pediatrics Foundation, the Saturne Gala honouring top women farmers of Quebec, in addition to many partner meeting or training activities, including the Symposium sur les bovins laitiers du Québec, the Holstein Québec Convention and CRAAQ's Perspectives agroalimentaires event. Finally, a series of events coordinated by the regional councils also received financial support from Les Producteurs de lait du Québec.

ÉTATS FINANCIERS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

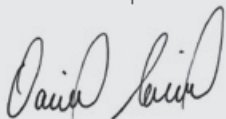
L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Bruno Letendre

Le 1^{er} vice-président,



Daniel Gobeil

Le 21 février 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2018 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces

normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Organisation pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard, Québec

Le 21 février 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105474

BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	5 634 498	19 074 701	—	11 067 416	13 572 773	—	49 349 388	66 259 364
Débiteurs (note 3)	697 158	176 265	—	219 315 907	2 632 690	—	222 822 020	225 092 875
Créances interfonds, sans intérêt	2 509 527	4 358 345	199 850	—	—	(7 067 722)	—	—
Placements (note 5)	3 502 581	3 703 441	—	—	6 503 441	—	13 709 463	7 700 000
Frais payés d'avance	143 491	263 360	—	—	—	—	406 851	455 903
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	7 864 039	—	—	7 864 039	—
	12 487 255	27 576 112	199 850	238 247 362	22 708 904	(7 067 722)	294 151 761	299 508 142
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	456 410	—	—	456 410	535 826
Placements (notes 5 et 14)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 437 870	—	—	—	1 437 870	1 534 450
Autres placements	6 000 000	3 000 000	211 265	—	1 000 000	—	10 211 265	12 220 427
	6 000 119	3 000 000	1 649 135	—	1 000 000	—	11 649 254	13 754 996
Immobilisations (note 7)	780 690	1 803	—	—	—	—	782 493	837 858
Autres éléments d'actif	356 597	—	—	—	—	—	356 597	634 622
	19 624 661	30 577 915	1 848 985	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	307 396 515	315 271 444
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 017 447	2 631 233	—	232 011 950	14 792 007	—	252 452 637	266 964 968
Créances interfonds, sans intérêt	154 448	—	—	6 691 822	221 452	(7 067 722)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	—	—	—	—	3 566 187
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	8 695 445	—	8 695 445	9 287 045
Revenus reportés (note 4)	189 228	—	—	—	—	—	189 228	352 075
	3 361 123	2 631 233	—	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	261 337 310	280 170 275
Long terme								
Revenus reportés (note 4)	441 374	—	—	—	—	—	441 374	506 477
	3 802 497	2 631 233	—	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	261 778 684	280 676 752
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	276 838	1 803	—	—	—	—	278 641	344 199
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(55 478)	—	—	—	—	—	(55 478)	(14 454)
Affectés au programme proAction	6 320 051	—	—	—	—	—	6 320 051	6 937 271
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis)	—	—	1 649 135	—	—	—	1 649 135	1 745 414
Libres d'affectations	9 280 753	27 944 879	199 850	—	—	—	37 425 482	25 582 262
	15 822 164	27 946 682	1 848 985	—	—	—	45 617 831	34 594 692
	19 624 661	30 577 915	1 848 985	238 703 772	23 708 904	(7 067 722)	307 396 515	315 271 444

Engagements (note 13)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Produits					
Prélèvements	14 927 193	47 761 789	359 208	63 048 190	61 470 290
Retenues-qualité	1 237 470	—	—	1 237 470	1 012 678
Pénalité proAction	778 370	—	—	778 370	872 030
Intérêts	872 483	420 131	4 321	1 296 935	810 674
Subventions du MAPAQ	—	—	328 186	328 186	—
Pénalité et dommages pour des livraisons de lait non déclarées	—	—	—	—	26 400
	17 815 516	48 181 920	691 715	66 689 151	64 192 072
Charges					
Activités de promotion	—	8 657 429	—	8 657 429	4 008 043
Campagnes publicitaires	—	17 174 071	—	17 174 071	15 607 886
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 244 425	10 845 056	—	12 089 481	27 464 123
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 584 022	—	—	3 584 022	3 788 799
Exploitation	7 602 048	639 333	—	8 241 381	8 005 832
Formation, information et publications	145 255	—	—	145 255	197 453
Programme proAction	1 395 590	—	—	1 395 590	1 188 618
Programmes-qualité du lait	559 115	—	—	559 115	445 128
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	517 740	517 740	308 074
Recherche	346 826	—	371 872	718 698	351 471
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	733 833	—	—	733 833	582 004
Réunions des administrateurs et des membres	1 849 397	—	—	1 849 397	1 649 060
	17 460 511	37 315 889	889 612	55 666 012	63 596 491
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	355 005	10 866 031	(197 897)	11 023 139	595 581

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	349 475 280	356 551 200
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	350 066 880	357 273 600
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(591 600)	(722 400)
Réserve d'ajustements au début	9 287 045	10 009 445
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	8 695 445	9 287 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	339 944	(14 454)	6 937 271	8 204 398
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(159 283)*	(55 478)	(617 220)	1 186 986
Acquisitions d'immobilisations	96 177	—	—	(96 177)
Virement interfonds	—	14 454	—	(14 454)
Soldes à la fin	276 838	(55 478)	6 320 051	9 280 753

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 275 211 \$ (245 517 \$ en 2017) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 115 928 \$ (76 003 \$ en 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DU SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 9)	2 595 525 189	—	—	2 595 525 189	2 578 292 994
Intérêts	242 111	—	—	242 111	96 868
	2 595 767 300	—	—	2 595 767 300	2 578 389 862
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	2 439 852 148	—	—	2 439 852 148	2 416 617 132
Déduction pour frais de transport	92 332 103	(92 332 103)	—	—	—
Prélèvements	63 048 190	—	—	63 048 190	61 470 290
Retenues-qualité	1 237 470	—	—	1 237 470	1 012 678
Pénalité proAction	778 370	—	—	778 370	872 030
Cession temporaire de quotas	6 283 378	—	—	6 283 378	4 821 792
Frais d'analyse des échantillons de lait	1 694 783	—	—	1 694 783	1 645 330
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 588 998	—	—	1 588 998	1 550 865
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 10)	—	91 865 116	—	91 865 116	87 773 601
Programme de calibrage	141 519	—	—	141 519	161 376
Programme de lait-école	365 351	—	—	365 351	387 845
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	342 203	—	—	342 203	357 032
	2 607 664 513	(466 987)	—	2 607 197 526	2 576 669 971
(Insuffisance) excédent des recettes sur la distribution des recettes	(11 897 213)	466 987	—	(11 430 226)	1 719 891
Soldes à verser aux producteurs (à percevoir) au début	4 320 324	(904 137)	150 000	3 566 187	1 846 296
Soldes (à percevoir) à verser aux producteurs à la fin (note 11)	(7 576 889)	(437 150)	150 000	(7 864 039)	3 566 187

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		2018 Total \$	2017 Total \$
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Grevé d'affectations externes Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss) \$	Libre d'affectations \$		
4 255	17 076 396	1 745 414	301 468	34 594 692	33 999 111
(2 452)	10 868 483	(96 279)	(101 618)	11 023 139	595 581
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1 803	27 944 879	1 649 135	199 850	45 617 831	34 594 692

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	11 023 139	595 581
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	277 663	250 174
Quote-part de la perte de Novalait inc.	517 740	308 074
	11 818 542	1 153 829
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
(Insuffisance) excédent des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(11 430 226)	1 719 891
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(591 600)	(722 400)
Autres (note 15)	(12 142 349)	(9 977 593)
	(24 164 175)	(8 980 102)
	(12 345 633)	(7 826 273)
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(16 621 461)	(12 106 716)
Dispositions de placements	12 200 000	14 100 000
Acquisitions d'immobilisations	(222 298)	(783 672)
Sommes à percevoir des producteurs	79 416	(482 997)
	(4 564 343)	726 615
Diminution nette de l'encaisse	(16 909 976)	(7 099 658)
Encaisse au début	66 259 364	73 359 022
Encaisse à la fin	49 349 388	66 259 364

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

31 décembre 2018

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction (antérieurement pénalité LCQ) appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 14 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES ET LA COENTREPRISE

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'Organisation constate qu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats non consolidés.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction (antérieurement pénalité LCQ). Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités et dommages pour des livraisons de lait non déclarées sont constatés lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

RÉGIME DE RETRAITE

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2015, ce régime présente un déficit de solvabilité de 5 056 000 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 266 689 \$ (279 411 \$ en 2017) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Clients et autres	306 485	16 204	—	—	322 689	82 297
Coentreprise	15 628	—	—	—	15 628	36 689
Entreprises laitières	—	—	218 800 097	—	218 800 097	212 316 052
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	—	—	—	3 591 879
Intérêts courus	101 544	152 641	27 540	133 599	415 324	292 006
Producteurs	242 096	—	268 705	2 411 238	2 922 039	8 464 699
Sociétés satellites	345	—	—	—	345	2 913
Taxes de vente	—	—	114 523	—	114 523	90 538
Transporteurs	—	—	105 042	—	105 042	121 133
Union des producteurs agricoles	31 060	7 420	—	87 853	126 333	94 669
	697 158	176 265	219 315 907	2 632 690	222 822 020	225 092 875

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre, dont 82 % au 31 décembre 2018 (83 % au 31 décembre 2017) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

PROGRAMME DE CALIBRAGE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

L'Organisation a une entente pour la fourniture d'un service de calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs de lait. Selon cette entente, l'Organisation rembourse toutes les charges liées à ce service, incluant le prix d'achat de matériel roulant et d'équipements de calibrage.

En 2018, l'Organisation a déboursé 55 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de calibrage d'occasion. Le Fonds d'administration a avancé cette somme. Ce montant s'est ajouté au solde non recouvré des producteurs au 31 décembre 2017 et sera réparti sur une période de 18 mois dans le programme de calibrage. Au cours de l'exercice, un montant de 32 647 \$ (23 480 \$ en 2017) a été porté au programme de calibrage.

Au 31 décembre 2018, la somme à percevoir des producteurs relative au programme de calibrage s'élève à 75 182 \$ (52 829 \$ en 2017), dont 60 146 \$ (23 480 \$ en 2017) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 15 036 \$ (29 349 \$ en 2017) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

ORDINATEURS DE POCHE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

En 2018, l'Organisation a déboursé un montant additionnel de 126 121 \$, ce qui porte à 885 908 \$ l'investissement pour le remplacement des ordinateurs de poche pour la saisie des collectes de lait à la ferme. Ce montant couvre le coût d'achat des ordinateurs de poche, le contrat d'entretien d'une durée de cinq ans et les coûts de développement nécessaires à leur utilisation. Cette somme est répartie sur cinq ans dans les frais de transport, ce qui correspond à la durée de vie utile estimative des ordinateurs de poche. Au cours de l'exercice, un montant de 153 953 \$ (101 353 \$ en 2017) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2018, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élèvent à 630 602 \$ (658 434 \$ en 2017) dont 189 228 \$ (151 957 \$ en 2017) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 441 374 \$ (506 477 \$ en 2017) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 437 870	—	1 437 870	1 534 450
	—	—	1 437 870	—	1 437 870	1 534 450
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	6 000 000	3 500 000	—	1 000 000	10 500 000	6 500 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 502 581	2 003 441	—	2 003 441	5 509 463	5 509 463
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt ³	—	—	211 265	—	211 265	210 964
	9 502 581	6 703 441	211 265	7 503 441	23 920 728	19 920 427
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 502 581	3 703 441	—	6 503 441	13 709 463	7 700 000
	6 000 000	3 000 000	211 265	1 000 000	10 211 265	12 220 427

1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 2,10 % à 3,15 % (de 1,68 % à 2,65 % en 2017). Les dépôts à terme viennent à échéance de janvier 2019 à juillet 2023 (de janvier 2018 à décembre 2022 en 2017).

2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance en octobre 2019. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti sur ces placements est de 1,17 % et peut atteindre un maximum annuel de 5,39 %. Les intérêts seront versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. En 2018 et 2017, le taux de 1,17 % a été utilisé pour le calcul des intérêts.

3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 42 116 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (38 860 actions en 2017) pour un coût de 421 160 \$ (388 600 \$ en 2017).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Valeur comptable nette \$	2017 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	5 543 750	4 761 257	782 493	837 328
Matériel roulant	50 170	50 170	—	—
Équipement de bureau	35 678	35 678	—	530
	5 629 598	4 847 105	782 493	837 858

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 277 663 \$ (250 174 \$ en 2017).

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	57 403	—	—	—	57 403	77 648
Coentreprise	21 700	—	70 800	—	92 500	91 281
Entreprises laitières	91 573	—	—	—	91 573	1 108 668
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	9 465 124	—	9 465 124	—
Fournisseurs et frais courus	1 984 779	622 595	71 946	—	2 679 320	2 158 159
Les Producteurs laitiers du Canada	—	1 938 709	—	—	1 938 709	5 423 023
Producteurs	425	—	214 005 331	14 792 007	228 797 763	249 271 476
Sociétés satellites	71 229	—	247 891	—	319 120	291 866
Taxes de vente	145 013	68 252	—	—	213 265	260 717
Transporteurs	—	—	8 150 858	—	8 150 858	7 538 173
Union des producteurs agricoles	645 325	1 677	—	—	647 002	743 957
	3 017 447	2 631 233	232 011 950	14 792 007	252 452 637	266 964 968

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre.

9. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Ventes provinciales	2 612 156 836	2 511 846 371
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(16 631 647)	66 446 623
	2 595 525 189	2 578 292 994

10. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Frais de transport	85 205 424	80 922 812
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des frais de transport	6 659 692	6 850 789
	91 865 116	87 773 601

11. SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 7 576 889 \$ à percevoir des producteurs (4 320 324 \$ à verser en 2017) est sujet à ajustements après révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 16 722 872 \$ en 2019, à 1 695 000 \$ en 2020 et à 551 000 \$ en 2021. Ces ententes se détaillent comme suit :

CONVENTION DE L'IMMEUBLE

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 14 % en 2018. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 267 872 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

DOSAGE DES COMPOSANTS AUX FINS DE PAIEMENT DU LAIT

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») a été renouvelée en 2015 pour une période de cinq ans se terminant en décembre 2019.

De plus, l'Organisation a signé un contrat de service en 2015 pour l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat est arrivé à échéance en décembre 2018 et il se renouvelle au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 1 630 000 \$ en 2019.

COÛTS DE PRODUCTION

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2018 et 2019. Les versements futurs de cette entente s'établissent à 168 000 \$ en 2019 et à 150 000 \$ en 2020.

SOUTIEN TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS DE LAIT

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2019 s'élèvent à 352 000 \$.

FRAIS DE VALIDATION, D'ÉVALUATION DES ANIMAUX ET DE RECHERCHE

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction, des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction et des frais d'évaluation des risques du volet biosécurité de proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière de santé animale pour les années 2019 à 2021. Les versements estimatifs sont de 1 400 000 \$ pour 2019, de 1 024 000 \$ en 2020 et de 22 000 \$ en 2021.

SERVICE DE CALIBRAGE DES BASSINS REFROIDISSEURS

En 2018, l'Organisation a signé une nouvelle entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2019 s'élèvent à 233 000 \$.

SOUTIEN AUX CONSEILS RÉGIONAUX ET SERVICES AUX PRODUCTEURS EN RÉGION

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs en région.

En 2017, de nouveaux contrats de services ont été signés. Ces contrats sont d'une durée de un an et se renouvellent au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2019 s'établit à 1 480 000 \$.

CAMPAGNES PUBLICITAIRES, ACTIVITÉS DE PROMOTION ET PROGRAMME DE LAIT-ÉCOLE

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour l'année scolaire 2018-2019. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 9 775 000 \$ en 2019, de 506 000 \$ en 2020 et de 514 000 \$ en 2021.

AUTRES

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école, un projet d'amélioration des capacités d'analyse liées à la qualité du lait ainsi qu'un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 1 417 000 \$ en 2019, à 15 000 \$ en 2020 et à 15 000 \$ en 2021.

14. ORGANISMES ET SOCIÉTÉS APPARENTÉS

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

VALACTA, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

NOVALAIT INC., COENTREPRISE

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2018 se présentent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Situation financière		
Total des actifs	2 908 253	3 126 791
Total des passifs	32 515	57 890
Capitaux propres	2 875 738	3 068 901
	2 908 253	3 126 791
Résultats des activités		
Total des produits	73 621	27 018
Total des charges	(1 109 101)	(643 165)
Perte nette	(1 035 480)	(616 147)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(601 911)	(759 214)
Entrées de fonds – activités de financement	842 329	737 946
(Sorties) entrées de fonds – activités d'investissement	(31 138)	7 490
Augmentation (diminution) de l'encaisse	209 280	(13 778)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2018 \$	2017 \$
Débiteurs	2 270 855	(8 576 139)
Frais payés d'avance	49 052	(155 144)
Autres éléments d'actif	278 025	113 250
Créditeurs et charges à payer	(14 512 331)	(2 193 926)
Revenus reportés	(227 950)	834 366
	(12 142 349)	(9 977 593)

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange :

	2018 \$	2017 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	835 007	790 272
Produits : intérêts	163 366	139 579
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	1 438 643	884 309
État de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	1 614 588	1 562 698



**Les
Producteurs
de lait
du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415
Longueuil (Québec) J4H 4G3
Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 679-5899
plq@lait.qc.ca
lait.org